

Rapport

—
Annuel

2024





Les routes du développement

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	P.4
LISTE DES FIGURES	P.5
LISTE DES SIGLES, ABBEVIATIONS ET ACRONYMES	P.6
2024 EN CHIFFRES	P.10
2024 EN IMAGES	P.12
MOT DU MITTA	P.14
TEMPS FORTS, RÉALISATIONS CLÉS ET FAITS SAILLANTS	P.16
1. PRESENTATION AGEROUTE	P.18
2. SITUATION DE LA PASSATION DES MARCHES	P.22
3. EXECUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	P.24
3.1. EXECUTION BUDGETAIRE	P.24
3.2. EXECUTION DES RECETTES	P.25
3.3. EXECUTION DES DEPENSES	P.26
4. GESTION ET ENTRETIEN DU RESEAU	P.28
4.1. PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL	P.28
4.2. EXECUTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER	P.28
4.3. GESTION DE LA BANQUE DE DONNEES ROUTIERES	P.31
4.4. SURVEILLANCE DU RESEAU	P.32
4.5. SECURITE ROUTIERE	P.32
5. DEVELOPPEMENT DES CORRIDORS ET ROUTES NATIONALES	P.33
6. DESENCLAVEMENT ET INTERCONNEXION DES POLES ECONOMIQUES	P.35
7. AMELIORATION DE LA MOBILITE URBAINE	P.39
8. DEVELOPPEMENT DES AUTOROUTES	P.40
8.1. DEVELOPPEMENT DU RESEAU AUTOROUTIER	P.40
8.2. EXPLOITATION DES AUTOROUTES	P.42
9. ETUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES	P.43
10. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	P.46
11. GESTION DE LA LIBERATION DES EMPRISES ET ASPECTS JURIDIQUES	P.52
12. AUDIT INTERNE ET EXTERNE	P.55
13. GESTION DU CAPITAL HUMAIN	P.56
14. INFORMATIQUE ET SECURITE	P.59
15. INFORMATION ET COMMUNICATION	P.60
16. DIFFICULTES	P.62
17. PERSPECTIVES POUR 2025	P.63
18. CONCLUSION	P.64



Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des marchés par type	P.22
Tableau 2 : Répartition des marchés par mode de passation	P.22
Tableau 3 : Répartition des marchés par source de financement	P.23
Tableau 4 : Budget de l'AGEROUTE au 31 décembre 2024	P.24
Tableau 5 : Situation de l'exécution des recettes et des dépenses d'investissement en 2024	P.27
Tableau 6 : Taux de décaissement du programme d'entretien routier annuel par ligne budgétaire	P.29
Tableau 7 : Situation d'exécution du budget du PERA 2024 par Direction Régionale	P.29
Tableau 8 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales au 31 décembre 2024	P.34
Tableau 9 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales au 31 décembre 2024	P.36
Tableau 10 : Situation des projets en cours dans l'axe Amélioration de la Mobilité Urbaine au 31 décembre 2024	P.39
Tableau 11 : Avancement du projet par poste	P.40
Tableau 12 : Niveau d'avancement par lot de DTS	P.41
Tableau 13 : Trafic moyen journalier annuel sur les autoroutes Thiès-Touba/AIBD-Mbour-Thiès	P.42
Tableau 14 : Recettes annuelles sur les autoroutes Thiès-Touba/AIBD-Mbour-Thiès	P.42
Tableau 15 : Recettes annuelles du pont de Foundiougne	P.43
Tableau 16 : Etudes réalisées en 2024	P.43
Tableau 17 : Etudes en perspectives	P.43
Tableau 18 : Situation des études d'impacts environnementales et sociales	P.46
Tableau 19 : Situation des plaintes reçues dans les projets	P.49
Tableau 20 : Situation de la libération des emprises	P.53
Tableau 21 : Profil des recrutements en 2024	P.56
Tableau 22 : Effectif personnel reparti selon les catégories socioprofessionnelles	P.57
Tableau 23 : Couverture médiatique des événements en 2024	P.60
Tableau 24 : Données statistiques des visites de l'année 2024 sur les réseaux sociaux de l'AGEROUTE	P.61

Liste des figures

Figure 1 :	Évolution du réseau routier classé revêtu entre 2015 et 2024	P.30
Figure 2 :	Évolution du réseau routier classé non revêtu entre 2015 et 2024	P.31
Figure 3 :	Organisation de la Cellule inspection technique et contrôle qualité	P.45
Figure 4 :	Situation des inspections techniques en 2024	P.45
Figure 5 :	Situation des emplois créés dans les chantiers	P.48
Figure 6 :	Déplacement et replantation d'arbres dans le cadre des JOJ	P.51
Figure 7 :	Statistiques des visites de l'année 2024 sur le site web de l'AGERROUTE	P.61



Liste des sigles, abréviations et acronymes (1)

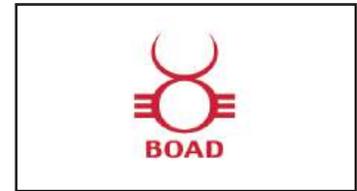
AFD	Agence Française de Développement
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AGTF	Fonds Africa Growing Together
ANASER	Agence Nationale de Sécurité Routière
ANER	Agence Nationale des Energies Renouvelables
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BDR	Banque de Données Routières
BEI	Banque Européenne d'investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRT	Bus Rapid Transit
CDB	China Development Bank
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains Durables
CRBC	China Road and Bridge Corporation
CS	Conseil de Surveillance
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGB	Direction Générale du Budget
DGSCOS	Direction Générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol
DODP	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques



Liste des sigles, abréviations et acronymes (2)

DTS	Dakar – Tivaouane - St Louis
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FIDA	Fonds international de développement agricole
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FSD	Fonds Saoudien de Développement
LFI	Loi de Finance Initiale
LFR	Loi de Finance Rectificative
LNR – BTP	Laboratoire National de Référence des Bâtiments et Travaux Publics
LPST	Lettre de Politique Sectorielle des Transports
MEPC	Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MITTA	Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens
PAR	Plan d'action et de réinstallation
PCZA	Projet d'Amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole du nord et du centre du Sénégal
PDZAM	Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières
PSD	Programme Spécial de Désenclavement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Programme Triennal Glissant
PUD	Programme d'urgence des routes du Développement
SND	Stratégie Nationale de Développement
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UGP	Unité de Gestion de Projet
UKEF	United Kingdom Export Finance







Les routes du développement

2024 en chiffres

Montant Budget 2024 :

586, 374 Milliards de F CFA

avec un niveau d'exécution de 74 %

116 Marchés passés

pour un montant

291, 259 Milliards de F CFA

02 Projets achevés

Démette - Cas-Cas : 35 km

Autopont Front de Terre : 650 mètres

Baisse du niveau de service réseau
faute d'entretien

79 % des Routes Revêtues en bon
et moyen état vs **82 %** en 2023

50 % des Routes Non Revêtues en bon
et moyen état vs **56 %** en 2023

Axes stratégiques et les indicateurs

- Développement des corridors et routes nationales : 10 opérations en cours pour un linéaire de 542,9 km
- Désenclavement et interconnexion des pôles économiques : 28 opérations en cours pour un linéaire de 3 479 km de routes
- Amélioration de la mobilité urbaine : 08 opérations en cours pour un linéaire de 126 km et trois (03) ponts et autoponts
- Développement des autoroutes : 02 projets en cours pour un linéaire de 300 km

05 projets en phase d'instruction

- Projet Régional d'aménagement de la route Labé-Mali (ville)-Kédougou- Fongolembi.
- Projet de réhabilitation de la route nationale N° 5 entre Bignona-Diouloulou + aménagements connexes.
- Prolongement de la VDN entre Tivaouane Peulh et Diamniadio.
- Elargissement de l'ancienne route de Rufisque, section Cynros-Seven UP-Malick SY.
- Échangeur à niveaux multiples CICES.





Les routes du développement.

2024 en Images

Visite de l'autoroute
Dakar - Tivaouane -
Saint Louis par
Monsieur le MITTA



Etats Généraux des
Transports :
Visite du Stand de
l'AGEROUTE par
Son Excellence le
Président de la Ré-
publique : Monsieur
Bassirou Diomaye
Diakhar FAYE

Visite de l'autoroute
Mbour – Fatick
– Kaolack par les
membres du Conseil
de Surveillance



Visite du Pont de Rosso
par le MITTA en
compagnie de son
Homologue
Mauritanien



Inauguration de l'autopont
de Front de Terre



Dans le cadre de sa politique d'amélioration des infrastructures routières, le Sénégal a lancé d'importants projets de construction et de réhabilitation des routes nationales et des corridors stratégiques. Ces projets s'alignent à la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029, notamment avec l'Axe 3 : « Aménagement et Développement durable ». Ils renforcent la connectivité des pôles territoires. A travers ces projets, nous participons à la construction d'un Sénégal souverain, juste et prospère, en accord avec la vision de Son Excellence, le Président de la République, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE.

C'est donc avec fierté et engagement que je vous présente, au nom du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, le rapport d'activités 2024 de l'AGEROUTE. Ce document reflète les investissements majeurs du Gouvernement dans le développement des infrastructures routières et autoroutières, avec une attention particulière portée à l'amélioration de la mobilité entre les régions et vers les pays voisins. Ces projets ont permis d'ouvrir l'accès aux zones enclavées, d'améliorer l'intégration sous régionale, de réduire les coûts de transport et de renforcer la compétitivité des entreprises. Ils ont également favorisé la création d'emplois et dynamisé l'économie locale.

Parmi les réalisations majeures de l'année, on peut citer le bitumage de la route Démette - Cas-Cas et la construction de l'autopont de Front de Terre, qui facilitent les déplacements des populations et le transport des biens. L'année 2024 a également été marquée par la poursuite de nombreux chantiers en cours, grâce au soutien de nos partenaires techniques et financiers et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Par ailleurs, grâce à l'appui et à la collaboration étroite des collectivités territoriales ainsi que du secteur privé, nous avons su maximiser l'impact de nos actions et répondre aux attentes des citoyens en réalisant non seulement des infrastructures routières, mais aussi des équipements socio-économiques structurants tels que des plateformes multifonctionnelles, des postes de santé, des salles de classe et des marchés. De cette manière, nous contribuons significativement à relever le niveau de la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous tenons à réaffirmer ici l'engagement du Gouvernement, à travers le Ministère, à poursuivre ces efforts afin d'offrir à tous nos concitoyens des infrastructures modernes, durables et accessibles. C'est en travaillant ensemble que nous parviendrons à relever les défis de la mobilité et de l'aménagement de nos territoires, dans un esprit d'efficacité et d'inclusion sociale.

Enfin, nous remercions tous les acteurs qui ont contribué à ces avancées et réaffirmons notre volonté à œuvrer pour un réseau routier moderne, résilient et adapté aux aspirations du peuple sénégalais.



Mot du MITTA

Monsieur Yankoba DIEME

TEMPS FORTS, REALISATIONS CLES ET FAITS SAILLANTS

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements et changements significatifs dans le domaine des infrastructures et des transports au Sénégal.

1. PARTICIPATION ACTIVE AUX ETATS GÉNÉRAUX DES TRANSPORTS PUBLICS : du 21 au 25 octobre 2024, le MITTA a organisé les États Généraux des Transports Publics. Cette activité marque une étape décisive dans la modernisation du transport public, en parfaite cohérence avec l'Agenda de Transformation Nationale Sénégal 2050. L'AGEROUTE a joué un rôle clé dans les discussions stratégiques sur l'avenir du secteur, à travers des présentations des projets en cours et en perspectives.

2. NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT : l'Agenda 2050 a été adopté comme cadre stratégique de développement économique et social visant à « transformer le Sénégal en une nation souveraine, juste et prospère d'ici 2050 », avec déclinaison opérationnelle sur la période 2025 - 2029 à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement.

3. CHANGEMENT D'APPELLATION DU MINISTÈRE : le Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement est devenu, en avril 2024, Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens (MITTA). Cette mutation a été accompagnée par la nomination de Monsieur Malick NDIAYE à la tête du département et son remplacement par Monsieur Yankoba DIEME en décembre 2024.

4. CHANGEMENT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'AGEROUTE : le 18 juillet 2024, Monsieur Mor Talla NDIAYE, a été nommé, Président du Conseil de Surveillance de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), en remplacement de Monsieur Mamadou Mory DIAW.

5. ACHÈVEMENT DE PROJETS MAJEURS : deux infrastructures importantes ont été mises en service

- a. L'autopont du Front de Terre,
- b. La route Demette - Cas-Cas.

6. MISSION DE HAUT NIVEAU POUR LE PONT DE ROSSO : des démarches ont été entreprises pour accélérer l'avancement des travaux de construction de cette infrastructure transfrontalière.

7. MISE EN SERVICE EFFECTIVE DU BRT : le Bus Rapid Transit (BRT) est entré en exploitation, offrant une solution de transport moderne et capacitaire au bénéfice des usagers.

8. BAISSÉ DU NIVEAU DE SERVICE SUR TOUTES LES CATÉGORIES DE ROUTES : cette situation est due à l'insuffisance des ressources allouées à l'entretien routier.

TEMPS FORTS, REALISATIONS CLES ET FAITS SAILLANTS

9. **INAUGURATION DE L'AUTOPONT DU FRONT DE TERRE :** cet ouvrage a été officiellement inauguré par le Ministre des Infrastructures, marquant une avancée significative dans l'amélioration de la fluidité du trafic urbain.

10. **IMPACT DES FORTES PLUIES :** les précipitations exceptionnelles et les lâchées d'eaux du barrage de Manantali ont provoqué des coupures du réseau routier structurant entraînant des perturbations majeures dans les déplacements, notamment dans la région de Matam.

11. **LIMITATION DES TIRAGES SUR LES RESSOURCES EXTERNES EN FIN D'ANNÉE :** cette mesure a entraîné des retards de paiement aux entreprises et prestataires, affectant la performance des projets durant le dernier semestre.

12. **AGEROUTE S'EST DOTÉE D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME À LA SUITE D'UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL APPROFONDI.** Ce changement vise à renforcer son efficacité dans la mise en œuvre de ses missions tout en intégrant les orientations définies par les autorités.





1. Présentation de AGEROUTE

Agence des Travaux et de Gestion des Routes

Désignée sous le sigle « AGEROUTE Sénégal » est une personne morale de droit public, dotée d'une autonomie de gestion et investie d'une mission de service public, en application des dispositions de la loi d'orientation n°2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution et son décret d'application. Elle est une entité administrative de l'État, placée sous la tutelle technique du ministre chargé des Routes et sous la tutelle financière du ministre chargé des Finances

2000

Création de l'Agence autonome des Travaux Routiers (AATR) et du Conseil des Routes (CR)

En 2000, le Gouvernement avait créé, par décret n° 2000- 686 du 03 Août 2000, l'Agence Autonome des Travaux routiers (AATR) et le Conseil des Routes (CR) pour pallier les dysfonctionnements en matière de planification, programmation et d'exécution des programmes établis

2010

Remplacement de l'AATR par l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

L'AATR a été remplacée par l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, désignée « AGEROUTE Sénégal », créée par le décret n°2010-430 du 1er avril 2010



Rappel des missions de l'AGEROUTE

L'AGEROUTE Sénégal est chargée, de manière générale, de la mise en œuvre de tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de routes, de ponts et autres ouvrages d'art ainsi que de la gestion du réseau routier classé. L'AGEROUTE Sénégal intervient également pour le compte du ministre chargé des Routes dans les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de tout le reste du réseau national.

De façon spécifique, l'AGEROUTE Sénégal est chargée de :

- Proposer au ministre chargé des routes, des orientations dans le secteur routier, de la conduite des projets et travaux routiers ;
- Mettre en place et gérer une banque de données routières, en collaboration avec les services routiers du Ministère ;
- Élaborer le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) dans le domaine des travaux routiers (entretien, réhabilitation et travaux neufs) à actualiser annuellement ;
- Élaborer un Programme d'Entretien routier annuel (PERA) ;
- Proposer toute stratégie de financement de l'entretien et du développement du secteur routier ;
- Assurer la gestion des emprises des routes du réseau classé et veiller par tous les moyens à la préservation du patrimoine routier ;
- Mener les études techniques, y compris les études de faisabilité pour tous les projets routiers ;
- Préparer les dossiers de recherche de financement pour les projets d'infrastructures routières ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de l'environnement dans le cadre des travaux ;
- Conseiller et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets routiers ;
- Contribuer à l'accomplissement de toute mission à caractère public dans le secteur routier ;
- Formuler des avis sur des questions ayant trait aux routes.



Organisation et fonctionnement de l'AGEROUTE :

Les organes de gouvernance de l'AGEROUTE sont le Conseil de surveillance et la Direction générale.

Conseil de surveillance :

Le Conseil de Surveillance délibère et approuve, entre autres, le budget ou comptes prévisionnels, les programmes annuels d'action et d'investissement, les rapports annuels d'activités du Directeur Général, les états financiers de l'agent comptable sur la base du rapport du commissaire aux comptes ou de l'auditeur des comptes, l'organigramme de l'Agence, la grille des rémunérations ou l'accord collectif d'établissement du personnel de l'Agence et le règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance est composé des membres suivants, tous représentants de l'État. Outre le Président nommé par décret, il comprend :

- Un représentant du Président de la République ;
- Un représentant du Premier Ministre ;
- Un représentant du ministre chargé des Routes ;
- Un représentant du ministre chargé de la Coopération internationale ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- Un représentant du ministre chargé des Finances ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Urbanisme ;
- Un représentant du ministre chargé des Collectivités locales ;
- Un représentant du ministre chargé des Transports terrestres ;
- Un représentant du contrôle financier (sans voix délibérative)

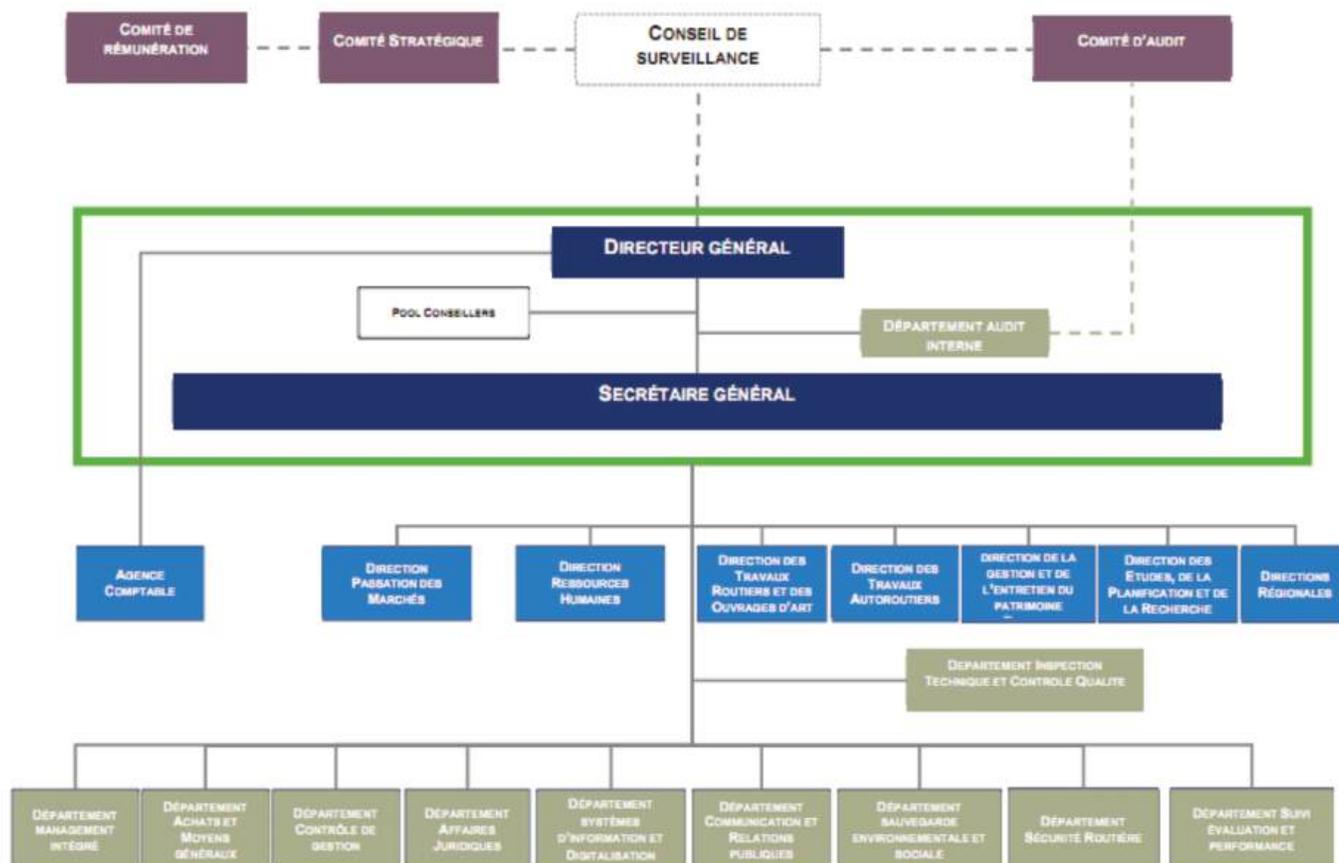
Le Conseil de surveillance se réunit en session ordinaire, au moins une fois tous les trimestres, sur convocation de son Président.

Le Conseil de Surveillance est appuyé par le Comité d'Audit et l'Auditeur Interne. Ce Comité d'audit valide les programmes d'audit interne et externe et développe des rapports directs avec le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur interne.



Direction générale

La Direction générale de l'AGEROUTE Sénégal est chargée de la mise en œuvre des projets et programmes routiers et de l'application des décisions issues des réunions du Conseil de Surveillance. L'organigramme suivant adopté en décembre 2024 par le Conseil de Surveillance présente la structuration de la Direction générale. Elle se compose de 8 Directions, de 28 départements et de 9 services. Les responsables d'activités (Directeurs et Chefs de Département) restent tous, rattachés à la Direction Générale.



Organigramme de AGEROUTE



2. SITUATION DE LA PASSATION DES MARCHES

La passation des marchés est un maillon essentiel dans la réalisation efficace des projets d'infrastructures de transports. Elle garantit la sélection des fournisseurs les plus qualifiés, la transparence, la compétitivité et la conformité avec le cadre réglementaire. C'est pourquoi, la passation des marchés est au cœur du cycle de vie de la gestion des projets à l'AGEROUTE.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Code des marchés publics, l'AGEROUTE a élaboré pour l'année 2024 un Plan de Passation des Marchés (PPM) comportant 208 marchés. Ce plan a été validé par l'autorité compétente et publié dans le portail des marchés publics.

Sur les 208 marchés prévus, 116 ont été conclus, comprenant des marchés de travaux, de services et de prestations intellectuelles. Ces marchés représentent en valeur 291 258 216 113 FCFA. Le nombre de marchés passés a également baissé de 11 par rapport à 2023. Cette baisse s'explique en partie par le fait que 93 marchés inscrits dans le PPM de 2024 n'ont pas pu être passés, en particulier les marchés financés par les ressources du FERA. Les illustrations ci-dessous présentent la répartition des marchés par type, par nature et par mode de passation.

Tableau 1 : Répartition des marchés par type

	Nombre de marchés	Montant en CFA	Part en Nombre	Part en Montant %
Travaux	47	274 725 933 550	41%	94%
Services	25	1 866 579 853	22%	1%
Prestations intellectuelles	44	14 665 702 710	38%	5%
TOTAL	116	291 258 216 113	100%	100%

Durant l'année 2024, 41 % des marchés passés concernent les travaux, 38 % les prestations intellectuelles et 22 % les marchés des services. Le cœur de métier de l'AGEROUTE étant l'entretien, la réhabilitation et la construction de routes et d'ouvrages d'art, les marchés de travaux représentent ainsi plus de 94% en termes de coût de la commande soit 291,258 milliards de FCFA. Ils sont suivis des marchés de prestations intellectuelles avec 5% des montants. Quant aux marchés des services, ils représentent 1% des montants des contrats passés en 2024

Tableau 2 : Répartition des marchés par mode de passation

Mode de passation	Nombre de marchés	Montant en CFA	Part en Nombre	Part en Montant %
Appel d'offre international	24	274 725 933 550	21%	84%
Appel d'offre national	31	31 032 580 143	27%	11%
Consultation Restreinte	39	13677186042	33%	5%
Demande de renseignement de prix	14	454 272 979	12%	0,12%
Entente directe	8	1 122 166 939	7%	0,06%
TOTAL	116	291 258 216 113	100,00%	100,00%

Concernant le mode de passation, les statistiques montrent que la Consultation Restreinte (CR), à la suite d'une manifestation d'intérêt, est le mode de passation le plus utilisé et représente 33 % du nombre de marchés lancé contre 27% pour les Appels d'Offres Nationaux (AON).

En valeur, les marchés passés en 2024 par Appel d'Offre International (AOI) sont estimés à 244,972 milliards FCFA (84% du montant global), suivis par ceux passés par Appel d'Offres National (AON) pour un montant de 31 milliards FCFA environ. Les autres modes de passation représentent moins de 6 % en valeur monétaire.

Les huit (8) marchés passés par entente directe, après autorisation de la DCMP, représentent 0,3% en valeur monétaire et concernent :

- Trois (3) marchés conclus dans le cadre du PCZA ;
- Un (1) avenant n°2 relatif aux études et travaux de ponts et autoponts au Sénégal ;
- Un (1) marché relatif à la réinstallation des applications et configuration du système informatique de l'Agence ;
- Un (1) marché relatif à la reconstruction de la Passerelle de Maristes sur la RN1 ;
- Deux (2) marchés de supervision de travaux dans le cadre du PROMOVILLES (reliquat du financement).

Tableau 3 : Répartition des marchés par source de financement

Sources de financement	Nombre de marchés	Montants en FCFA	Part en nombre	Part en montant (%)
BAD	25	120 430 129 462	21,55%	41,35%
BADEA	6	3 695 178 869	5,17%	1,27%
BCI	18	997 503 146	15,52%	0,34%
BANQUE MONDIALE	25	21 969 551 783	21,55%	7,54%
BID	1	2 706 431 895	0,86%	0,93%
FERA	12	1 746 852 461	10,34%	0,60%
BOAD	8	53 428 952 075	6,90%	18,34%
AFD	7	43 716 827 273	6,03%	15,01%
Fonds OPEP	4	2 929 099 006	3,45%	1,01%
FKDEA	4	8 573 547 457	3,45%	2,94%
BIDC	3	1 808 631 704	2,59%	0,62%
FSD	1	29 157 785 182	0,86%	10,01%
SOCIETE GENERALE	1	-	-	-
FIDA	1	97 715 800	0,86%	0,03%
TOTAL	116	291 001 684 113	100%	100,00%

NB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : avenant administratif sans incidence financière

3. EXECUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3.1. Exécution budgétaire

Le budget de l'AGEROUTE, établi à **490 543 158 267 F CFA**, a été modifié au cours de l'année, entraînant deux réaménagements.

D'abord, les prévisions ont été arrêtées à la somme de **565 971 214 239 F CFA** lors du premier réaménagement, adopté par le Conseil de Surveillance en sa séance du 28 juin 2024, puis approuvé par le ministre des Finances et du Budget le 09 août 2024.

Ensuite, un second réaménagement budgétaire a été proposé en vue d'intégrer divers éléments ayant eu un impact sur la programmation. Les principaux éléments, sont notamment :

- La prise en compte des ajustements effectués sur toutes les lignes concernant le financement sur ressources internes ;
- Le réajustement des prévisions de décaissement des PTFs, pour, d'une part, les projets en cours, en fonction du niveau d'exécution budgétaire et, d'autre part, l'approbation de nouveaux marchés pour lesquels le paiement des avances de démarrage est nécessaire ;
- La mise à jour du montant de la part chèque trésor (TVA, BRS) étroitement corrélé aux prévisions de décaissement des partenaires techniques et financiers et aux crédits alloués par l'Etat ;
- Le renforcement des lignes des fonds d'administration susceptibles de présenter un déficit budgétaire d'ici la fin de l'année, et parallèlement la baisse des crédits des lignes pour lesquelles des économies seront réalisées ;
- L'ajustement du budget de fonctionnement des UGP.

Ainsi, le budget définitif de l'AGEROUTE en 2024 a été revu à la somme de **586 373 469 901 F CFA**, soit une hausse en valeur absolue de **20 402 255 662 F CFA** et 4% en valeur relative par rapport au budget réaménagé n°1.

Tableau 4 : Budget de l'AGEROUTE au 31 décembre 2024

Rubrique	Budget Initial	% par /budget global	Budget réaménagé 2	% /au budgetglobal
Fonctionnement	10 369 308 551	2,1%	9 648 239 975	1,6%
Investissement	480 173 849 716	97,9%	576 725 229 926	98,4%
TOTAL	490 543 158 267	100%	586 373 469 901	100%

La part de l'investissement représente **98%** du budget consolidé et est constituée :

- Des fonds destinés au PERA pour un montant de **19 500 000 000 F CFA** ;
- De la subvention d'investissement de l'Etat et de la part chèque Trésor qui s'élèvent à **90 647 156 579 F CFA** ;

- D'une partie des recettes réservées aux paiements du régisseur, et issues de la collecte de la redevance au péage des autoroutes AIBD – Mbour – Thiès, Thiès – Touba et du pont Nelson Mandela de Foundiougne pour **8 500 000 000 F CFA** ;
- De la contribution des partenaires Techniques et Financiers estimée à **457 560 321 567 F CFA**
L'exécution budgétaire consolidée au 31 décembre 2024 a été fortement impactée par :
- Le renvoi par le Trésor des ordres de virement émis en fin d'année pour les paiements de décomptes de projets financés sur ressources internes, pour un montant de **6 344 760 222 F CFA** ;
- Le renvoi de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP) à l'AGEROUTE des demandes de paiement non traitées durant l'exercice 2024, en raison de la clôture des opérations budgétaires, bien que les dossiers aient été transmis par l'AGEROUTE dans les délais requis. Le montant total des décomptes non traités et retournés par la DODP s'élève à **29 625 590 230 FCFA** ;
- La non-transmission, à la DODP, des décomptes de l'exercice 2024 traités par l'AGEROUTE suite à la circulaire n° 00044 MFB/DGB/DCB du 07 novembre 2024 du Ministère des Finances et du Budget (MFB) relative à la clôture des opérations de dépenses de la gestion 2024. Ces derniers se cumulent à **41 243 153 739 F CFA**.

Le montant total des instances de la gestion 2024 est évalué à **77 213 504 191 F CFA**, ce qui représente **13 %** du budget définitif de l'exercice. Ces instances correspondent à des prestations et travaux exécutés dont la prise en charge est pourtant prévue dans le budget approuvé par le MFB.

3.2. Exécution des recettes

Les recettes sont constituées de l'ensemble des mobilisations des ressources d'investissement relatives aux travaux neufs, de réhabilitation, et d'entretien routier et autoroutier, et des ressources de fonctionnement de l'AGEROUTE et des UGP mises en place pour le suivi des projets.

Sur la base du budget consolidé définitif de **586 373 469 901 F CFA**, les recettes liquidées tous financements confondus s'élèvent au 31 décembre 2024 à **433 704 845 760 F CFA**, soit un taux réalisation de **74%**.

Les ressources d'investissement sont établies à **425 756 448 103 F CFA**, soit **74%** des prévisions annuelles de **576 725 229 926 F CFA**. Elles sont réparties comme suit :

- Les ressources dédiées à la mise en œuvre du Programme d'Entretien Routier Annuel s'élèvent à **14 000 000 000 F CFA**, soit **72%** des crédits notifiés par le FERA ;
- Les ressources d'investissement sur financement interne (LFI et Chèques de trésor) exécutées se chiffrent à **59 131 155 364 F CFA**, soit **65%** des crédits ouverts par la LFI ;
- Quant aux ressources externes, constituées de la participation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le montant total des recettes liquidées s'élève à **343 932 823 449 F CFA**, représentant un taux d'exécution de **75%** des prévisions de décaissement (**457 560 321 567 F CFA**).

3. EXECUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3.3. Exécution des dépenses

Le montant total des dépenses représente les ordonnancements consécutivement à la transmission des décomptes et factures certifiés et liquidés par les services techniques. Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 419 212 333 405 FCFA, soit un taux d'exécution de 73% des prévisions définitives qui sont de 586 373 469 901 FCFA.

- Les décomptes liquidés et ordonnancés sur le Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat sont de 32 134 769 310 FCFA, soit 81 % des prévisions ;
- Les dépenses réalisées sur le financement externe s'élèvent à 343 932 823 449 FCFA, soit un taux d'exécution de 75% des prévisions annuelles (457 560 321 567 CFA) ;
- Les crédits mobilisés destinés au PERA s'élèvent à 14 000 0000 000 F CFA et ont été entièrement consommés, soit un taux d'exécution de 72% par rapport aux prévisions (19 500 000000 F CFA) ;
- La part Chèque Trésor a été exécutée à hauteur de 20 503 608 958 FCFA, soit 40% des prévisions (51 019 610 173 F CFA) ;
- L'exploitation des autoroutes s'élève à 8 309 048 929 FCFA, soit 98% des prévisions (8 500000 000 F CFA).

3.4. Synthèse situation des recettes et des dépenses au 31 décembre 2024

D'une manière générale, le tableau récapitulatif suivant montre que l'État continue à allouer au sous-secteur routier des dotations sur les ressources internes relativement importantes. Cependant, les arriérés de paiement dus aux entreprises devraient faire l'objet d'un traitement approprié pour ne pas impacter négativement la programmation des dépenses.

En outre, le tableau récapitulatif montre l'apport important des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des investissements routiers et autoroutiers. Cet apport représente 83 % des dépenses d'investissement de 2024.

Tableau 5 : Situation de l'exécution des recettes et des dépenses d'investissement en 2024

LIBELLE	RECETTES				DEPENSES			
	BUDGET REAMENAGE 2	LIQUIDATIONS	ECARTS	EXECUTION EN %	BUDGET REAMENAGE	ORDONNANCEMENTS	ECARTS	EXECUTION EN %
FUNCTIONNEMENT								
. AGEROUTE	4 000 000 000	3 000 000 000	1 000 000 000	75%	5 168 481 050	4 834 316 527	334 164 523	94%
. RECETTES ACCESSOIRES	168 481 050	168 481 050	-	100%				
. DOTATION MEF	1 000 000 000	1 000 000 000	-	100%				
. UGP	4 479 758 925	3 779 916 607	699 842 318	84%	4 479 758 925	3 614 431 839	865 327 086	81%
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 648 239 975	7 948 397 657	1 699 842 318	82%	9 648 239 975	8 448 748 366	1 199 491 609	88%
INVESTISSEMENT								
EQUIPEMENT AGEROUTE	190 331 330	190 331 330	-	100%	190 331 330	138 993 728	51 337 602	73%
EQUIPEMENT UGP	327 420 450	193 089 031	134 331 419	59,00%	327 420 450	193 089 031	134 331 419	59%
TOTAL EQUIPEMENT	517 751 780	383 420 361	134 331 419	74%	517 751 780	332 082 759	185 669 021	64%
. PERA	19 500 000 000	14 000 000 000	5 500 000 000	72%	19 500 000 000	14 000 000 000	5 500 000 000	72%
. BCI	39 627 546 406	38 627 546 406	1 000 000 000	97%	39 627 546 406	32 134 769 310	7 492 777 096	81%
. CHEQUE TRESOR RECETTES/ DEPENSES	51 019 610 173	20 503 608 958	30 516 001 215	40%	51 019 610 173	20 503 608 958	30 516 001 215	40%
. BAILLEURS	457 560 321 567	343 932 823 449	113 627 498 118	75%	457 560 321 567	343 932 823 449	113 627 498 118	75%
. EXPLOITATION AUTOROUTES	8 500 000 000	8 309 048 929	190 951 071	98%	8 500 000 000	8 309 048 929	190 951 071	98%
TOTAL INVESTISSEMENT	576 725 229 926	425 756 448 103	150 968 781 823	74%	576 725 229 926	419 212 333 405	157 512 896 521	73%
TOTAL BUDGET CONSOLIDE	586 373 469 901	433 704 845 760	152 668 624 141	74%	586 373 469 901	427 661 081 771	158 712 388 130	73%



4. GESTION ET ENTRETIEN DU RESEAU

4.1 Programme d'Entretien Routier Annuel

Le Sénégal dispose d'un réseau routier classé long de 16 481 km composé de 6 569 km de routes revêtues et 9 912 km de routes en terre [source : PTG 2023-2025]. Ce patrimoine routier assure plus de 90 % des déplacements des personnes et des marchandises, raison pour laquelle sa préservation revêt une grande priorité pour l'État du Sénégal. Ce patrimoine commun, s'est révélé au fil des années comme un puissant outil pour faire progresser la qualité de vie et consolider la cohésion sociale. Fort de ce constat, chaque année, l'État met à la disposition de l'AGEROUTE, à travers le FERA, des ressources destinées à sa gestion et son entretien.

La définition et la programmation du PERA est essentiellement basée sur le Programme Triennal Glissant (PTG). Le PTG est le document de référence pour la définition des programmes d'entretien routier annuel. Il couvre principalement le réseau routier classé dans l'ensemble des régions du pays et concerne les prestations suivantes :

- Les travaux d'entretien périodique consistant en la reprise partielle de la chaussée, au renouvellement du revêtement, etc. ;
- Les travaux d'entretien courant constitués d'un ensemble de tâches menées dans un but préventif c'est-à-dire de façon à limiter la progression des dégradations encore mineures et à restreindre tous les facteurs de dégradations futures des chaussées et des ouvrages ;
- La gestion et la surveillance du réseau ;
- Les études et la maîtrise d'œuvre du PERA.

Pour l'année 2024, le budget destiné à l'entretien et à la préservation du réseau routier approuvé par le Conseil de surveillance se chiffre à **23 500 000 000 F CFA** réparti comme suit :

- Programme d'entretien routier pour un montant de **19 500 000 000 F CFA** ;
- Fonctionnement de l'AGEROUTE pour un montant de **4 000 000 000 F CFA**.

De ce fait, les ressources disponibles pour assurer les travaux d'entretien routier sont de 19,5 milliards F CFA. Ce montant alloué à l'entretien pour l'année 2024 a servi intégralement au règlement de ces impayés des Programmes d'Entretien Routier Annuel (PERA) antérieurs.

4.2 Exécution du programme d'entretien routier

En 2024, le budget alloué aux travaux d'entretien routier est de 19 500 000 000 F CFA pour effectuer les paiements des travaux d'entretien routier sur l'ensemble des 6 directions régionales, alors que le montant estimé des décomptes des PERA antérieurs en instance est évalué en fin 2023 à **30 807 671 404 F CFA**, soit un déficit de **11 307 671 404 F CFA**. Cette situation a pour conséquence le non-paiement intégral des décomptes et l'augmentation de la dette due aux entreprises.

Les situations d'exécution financière par type de travaux et par région, au 31 décembre 2024, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :



Tableau 6 : Taux de décaissement du programme d'entretien routier annuel par ligne budgétaire

Type de travaux	Exécution par ligne budgétaire			
	Budget réaménagé (1)	Décompte payé (2)	Décompte en instance (3)	Total engagement (4=2+3)
RR	15 418 000 000	7 611 555 885	10 041 671 739	17 653 227 624
RNR	1 600 000 000	1 191 057 763	2 217 529 546	3 408 587 309
OH	420 000 000	909 010 211	357 840 633	1 266 850 844
TG/ASS	120 000 000	335 310 309	142 359 482	477 669 791
SUR	40 000 000	177 088 000	454 933 574	632 021 574
DESENSABLEMENT	380 000 000	110 936 642	468 488 550	579 425 192
ETUDES TECH & PRESTA DIVERS	1 480 000 000	1 366 809 963	1 800 837 723	3 167 647 686
Séminaire et conférence	40 000 000	-	-	-
Préparation et mise en œuvr	2 000 000	-	-	-
TOTAL	19 500 000 000	11 701 768 773	15 483 661 247	27 185 430 020

Tableau 7 : Situation d'exécution du budget du PERA 2024 par Direction Régionale

Régions	Budget prévu	Travaux payés au 31/12/2024	Travaux non payés au 31/12/2024
Fatick/Kaolack/Kaffrine	3 200 000 000	2 332 050 110	3 699 484 949
Louga/Saint-Louis/ Matam	620 000 000	756 558 822	222 655 981
Tambacounda/Kédougou	4 538 000 000	1 017 164 683	1 391 479 491
Dakar	3 820 000 000	2 208 293 372	4 995 707 035
Ziguinchor/Sédhiou/Kolda	4 220 000 000	2 711 574 296	3 127 011 676
Thiès/Diourbel	1 580 000 000	1 309 317 527	246 484 392
Toutes régions	1 522 000 000	1 366 809 963	1 800 837 723
TOTAL	19 500 000 000	11 701 768 773	15 483 661 247



Au 31 décembre 2024, les engagements sur le PERA 2024, y compris les travaux engagés et non payés des PERA antérieurs se chiffrent à 27 185 430 020 F CFA. La non-mobilisation des ressources allouées par le FERA a pour conséquence le non-paiement des entreprises à temps et une augmentation de la dette due aux entreprises qui est estimée en fin d'année 2024 à 15 483 661 247 F CFA. L'importance de ce montant reflète le taux de mobilisation moyen du budget 2024 par le FERA qui est de 60% du budget réaménagé, soit près de 7 798 231 227 F CFA du budget non-mobilisé en 2024.

La difficulté de mobilisation des ressources et le non-paiement à temps des décomptes des entreprises ont pour conséquence l'arrêt ou la suspension des travaux du PERA dans toutes les directions régionales. C'est pourquoi aucune exécution significative n'est notée en 2024, à l'exception de quelques tâches d'entretien courant. Cette situation a rendu difficile l'atteinte des indicateurs de performance pour le volet « Entretien Routier » en 2024.

L'une des conséquences majeures de la situation de l'entretien routier est la dégradation du niveau de service du réseau qui passe en 2024 à 79 % de routes revêtues en bon et moyen état et 50% de bon et moyen état pour les routes non revêtues contre respectivement 82 % et 56%, en 2023. L'état global du réseau routier reflète le déficit de financement de l'entretien routier et augmente le risque de voir le réseau se retrouver dans la situation des années d'avant 2015 anéantissant ainsi les efforts importants consentis par l'Etat pour la construction des infrastructures. Pour rappel la bonne qualité de notre réseau avait valu au Sénégal d'être cité parmi les pays de la sous-région ouest africaine ayant les meilleurs réseaux routiers et d'être classé 8ème parmi les meilleurs réseaux rotuiers en Afrique en 2019.

Ci-dessous la présentation de l'évolution du réseau routier classé au cours des dix (10) dernières années :

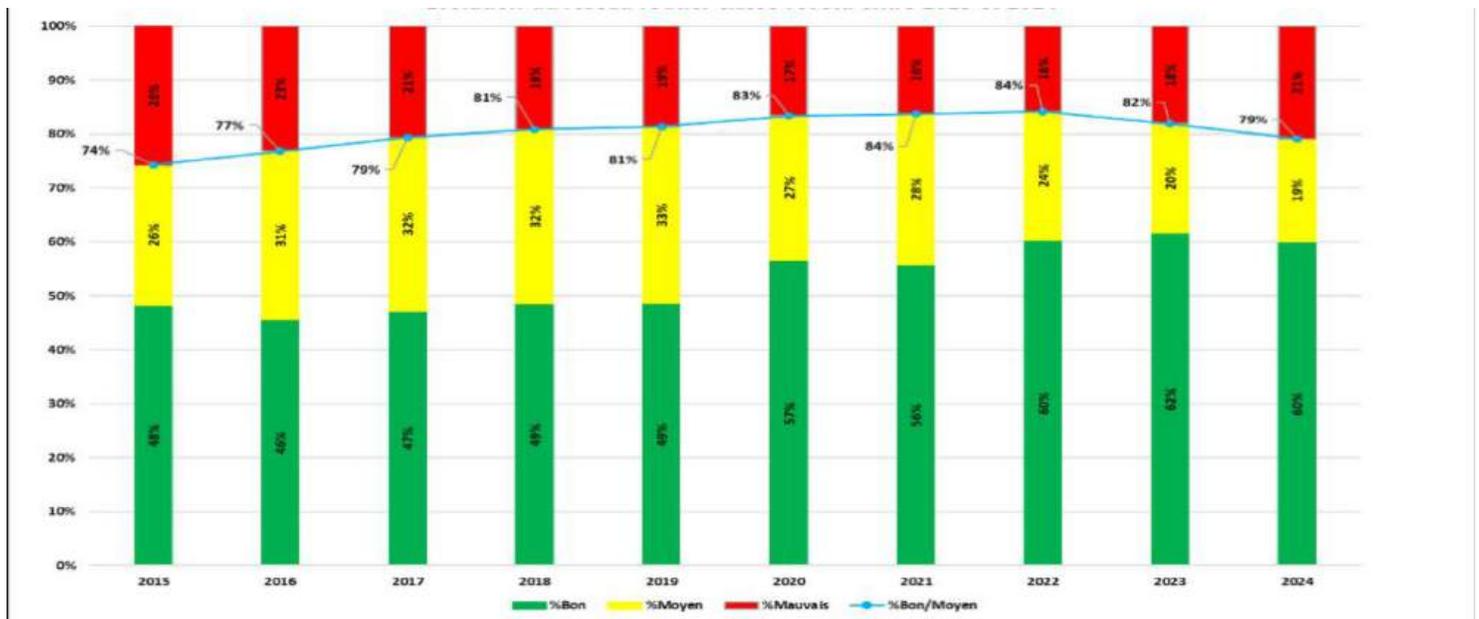


Figure 1 : Evolution du réseau routier classé revêtu entre 2015 et 2024



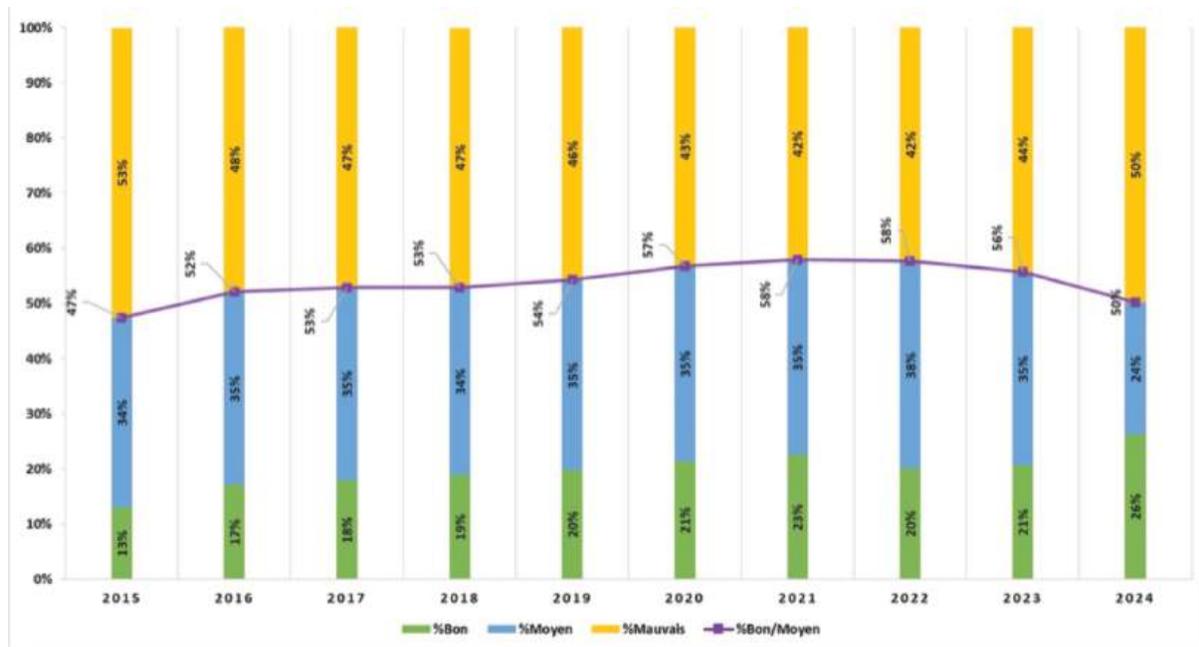


Figure 2 : Évolution du réseau routier classé non revêtu entre 2015 et 2024

4.3 Gestion de la banque de données routières

La Banque de Données Routières (BDR) est au cœur du système de gestion de l'entretien routier du fait de sa contribution à la bonne connaissance du réseau. Elle est un outil majeur dans la planification stratégique et la programmation des interventions. La BDR s'articule autour des trois composantes que sont :

- Le système de collecte de données ;
- Le système d'information routière (SIR) et ;
- Le système d'aide à la programmation.

Les principales activités menées au cours de l'année 2024 avaient pour objectif de permettre une meilleure connaissance du réseau routier et la programmation des interventions sur ce réseau. De façon spécifique, ces activités ont porté sur :

- L'organisation de l'inspection sommaire annuelle du réseau routier classé revêtu et non revêtu en collaboration avec les points focaux des directions régionales ;
- Les mesures d'uni et de déflexion dans le cadre du suivi de la qualité des travaux neufs ;
- La mise à jour du référentiel de la BDR et l'élaboration de cartes thématiques et du programme d'entretien routier annuel (PERA) 2025.

Pour l'année 2025, il est prévu en plus des activités de collecte de données, de mise à jour et d'administration de la base de données, l'élaboration d'un nouveau Programme Triennal Glissant pour la période 2026 - 2028.



4.4 Surveillance du réseau

Pour faire appliquer les dispositions du décret 2010-1445 du 04 novembre 2010 réglementant les travaux de pose et dépose de conduites diverses et l'occupation de l'emprise du réseau routier, l'AGEROUTE a mis en place une Unité de Surveillance du réseau dont les missions principales consistent à :

- Lutter contre les occupations anarchiques des emprises du réseau classé ;
- Recevoir et traiter les demandes d'intervention des concessionnaires et des particuliers relatives à la pose et à la dépose de conduites et de régler les occupations diverses à titre précaire et révocable des emprises routières ;
- Organiser et coordonner les visites du comité technique consultatif sur les projets de lotissement et autorisation de construire ;
- Surveiller le réseau routier classé national.

Pour mener à bien ses missions, l'Unité est raccordée au système de vidéosurveillance du ministère de l'Intérieur, avec une salle aménagée au siège de la direction générale de l'AGEROUTE pour visualiser les images d'axes stratégiques du réseau routier du département de Dakar. Ce qui facilite les interventions des équipes sur le terrain. L'Unité est également appuyée par la DGSCOS et la Section de la Gendarmerie de l'Environnement à travers deux conventions qui sont en cours de renouvellement avec ces deux structures. Ces deux conventions de partenariat et d'appui devront contribuer à lutter efficacement contre les occupations anarchiques et illégales des emprises routières.

Durant l'année 2024, l'Unité a reçu et traité plus de cinq cent trente-sept (537) demandes relatives à des avis techniques, des occupations temporaires des emprises, l'ouverture et à la réfection de tranchées, des implantations ou raccordements de stations-services au réseau routier.

Dans le cadre des patrouilles organisées avec la DGSCOS et la Brigade de l'Environnement, plus de cent soixante-huit (168) convocations ont été délivrées à des occupants non autorisés.

Malgré tous ces efforts, les emprises continuent de faire l'objet de beaucoup d'agressions faute de sanctions exemplaires et dissuasives. C'est pourquoi, il demeure urgent de mettre en place des textes législatifs qui permettent de réprimer davantage les auteurs de ces agressions.

4.5 Sécurité routière

Les accidents de la route et leurs conséquences représentent un enjeu majeur de santé publique à l'échelle mondiale et constituent une préoccupation majeure pour les autorités sénégalaises. Afin d'y remédier, l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER) a été mise en place.

L'analyse des causes des accidents révèle que le facteur humain est prédominant, notamment en raison du non-respect du code de la route (excès de vitesse, imprudence, usage du téléphone au volant, etc.). En revanche, l'état des infrastructures routières est rarement mis en cause. Consciente de l'importance de la sécurité routière, l'AGEROUTE a intensifié ses efforts pour améliorer les infrastructures et renforcer la gestion du réseau routier.

En 2024, plusieurs mesures ont été mises en place pour accroître la sécurité des infrastructures, notamment :

- La poursuite des audits et inspections de sécurité routière : les principales activités de sécurité routière menées sur les projets au cours de l'année 2024 portent essentiellement sur l'évaluation de la sécurité routière relativement aux études, DAO, dossiers d'exécution qui ont été produites par les cabinets d'études et entreprises de travaux. Il s'est aussi agi de vérifier la prise en compte des normes de sécurité routière à travers l'inspection de projets en cours ;
- L'inspection systématique des sites accidentogènes : les lieux d'accidents graves récurrents font l'objet d'une analyse technique approfondie. Ainsi, un diagnostic a été réalisé sur plusieurs sites accidentogènes. Sur la période, quatre (4) accidents violents ont été recensés qui ont fait 47 morts et 92 blessés. Sur les quatre accidents analysés, les trois (03) sont de type collision frontale due à des dépassements hasardeux, et le quatrième à un éclatement de pneus suivi d'une sortie de route;
- L'acquisition d'équipements modernes : l'AGEROUTE s'est dotée d'outils de contrôle avancés pour évaluer la qualité de la signalisation (horizontale et verticale) ainsi que l'adhérence des routes dans le cadre du PCZA ;
- La mise en place d'un programme d'entretien périodique : ce programme vise à garantir la maintenance régulière de la signalisation, des équipements routiers et des ralentisseurs de type coussins berlinois, notamment à Dakar et sur le reste du réseau structurant.

Ces initiatives témoignent de l'engagement des autorités en faveur d'une meilleure sécurité routière au Sénégal.

5. DEVELOPPEMENT DES CORRIDORS ET ROUTES NATIONALES

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des infrastructures routières, le Sénégal a lancé d'importants projets de développement et de réhabilitation des corridors et routes nationales. Ces initiatives, inscrites dans les stratégies sectorielles et dans le plan de développement de l'AGEROUTE, visent à interconnecter les pôles régionaux, à améliorer la sécurité routière et à développer l'intégration économique au niveau sous régional avec les pays limitrophes et de l'inter-land.

Le Gouvernement a investi massivement dans la construction et la réhabilitation des routes nationales, en mettant l'accent sur la connectivité entre les différentes régions du pays et avec les pays voisins. Ces infrastructures ont facilité l'accès aux zones reculées, réduit les coûts de transport et renforcé la compétitivité des entreprises. Elles ont également favorisé la création d'emplois et dynamisé l'économie locale.

Dans la continuité des efforts consentis, l'année 2024 est marquée par la poursuite des travaux déjà engagés sur un linéaire de 542,9 km avec le soutien des partenaires au développement. Parmi ces projets figurent la Boucle du Fouladou (102,5 km), le corridor Dakar-Bamako (N1), section Kidira-Bakel (73 km), ainsi que les travaux sur l'axe Sénoba-Ziguinchor-Mpack, et ses aménagements connexes qui concernent 334 km de routes dont 95 km de pistes connexes.



Tableau 8 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales au 31 décembre 2024

N°	Projet	Linéaire	Financement	Situation au 31-12- 24	Commentaires/ Contraintes
1	Travaux de réhabilitation de la RN1 Tambacounda -Kédira-Bakel : Corridor Dakar-Bamako par le Nord Tronçon Kidira-Bakel	73	Fonds Koweïtien/État du Sénégal	85%	Progression satisfaisante des travaux.
2	Aménagement de la Boucle du Fouladou : lot 1 Dabo-Fafacourou-Médina-Yoro Foulas	68,5	BOAD /État du Sénégal	82%	Progression moyennement satisfaisante Difficultés de mobilisation de la contrepartie du financement par l'Etat.
3	Aménagement de la Boucle du Fouladou : Lot 2 Médina-Yoro Foulas-Pata	34	Etat du Sénégal (BCI)	59%	
4	Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 1 : Mako-Kédougou et Saraya-Moussala	100	BIDC	65%	Progression moyennement satisfaisante des travaux Lenteur dans le paiement des décomptes de l'entrepreneur et de la mission de contrôle
5	Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 2 : Kédougou-Saraya	36	BIDC	58%	
6	Travaux de Construction des routes de connexion à l'autoroute Thiès-Touba	28	Etat du Sénégal (BCI)	82%	Travaux à l'arrêt du fait un déficit budgétaire
7	Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 1 Sénoba-PK 40	40+4	BAD/UE/BEI Etat du Sénégal	94%	Progression satisfaisante sur le lot1.
8	Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor- Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 2 PK 40-PK 80	40+8		72%	Progression moyennement satisfaisante sur les lots 2 et 3. Difficultés de paiements notées.
9	Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor- Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 3 PK 80-Ziguinchor-Mpack	85		65%	
10	Projet d'Aménagement de la route Sandiniéri - Tanaffi - frontière Guinée Bissau	26,4	BAD	En phase de démarrage	Installation et études d'exécution en cours

6. DESENCLAVEMENT ET INTERCONNEXION DES POLES ECONOMIQUES

Dans le but de garantir une plus grande disponibilité et un meilleur accès aux infrastructures, aux marchés et aux services essentiels de base, le Gouvernement du Sénégal a initié plusieurs projets et programmes permettant de désenclaver les pôles économiques tout en les reliant aux marchés.

Le désenclavement et l'interconnexion des pôles économiques sont alignés avec l'objectif stratégique 3.5 de la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029, qui vise la « mise en place d'infrastructures de connectivité ». Cette démarche s'inscrit aussi dans la trajectoire de la résilience en vue d'atteindre une souveraineté alimentaire.

Parmi les projets de l'axe 3, figurent, entre autres, (i) le Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM) qui cible les régions de Saint-Louis, Thiès, Louga et Matam avec un linéaire de 528 km de routes, (ii) le Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) couvre six régions du Nord, de l'Ouest et du Centre pour un linéaire de 414 km de routes, (iii) le Programme Spécial de Désenclavement (PSD) qui couvre toutes les régions du pays avec plus de 2000 km de routes, (iv) le Programme d'Urgence des routes du Désenclavement (PUD) qui intervient dans les régions de Thiès, Diourbel et St Louis avec un linéaire de de 86 km de routes revêtues. En 2024, l'AGÉROUTE a achevé l'aménagement et le bitumage de la route Démette – Cas-Cas sur un linéaire de 35 km.

Il est à remarquer que la plupart des autres projets ont accusé des retards relativement importants en raison des arriérés de paiement sur les ressources extérieures, de difficultés d'approvisionnement et d'une faible mobilisation des entreprises.



Tableau 9 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales au 31 décembre 2024

N°	Projet	Linéaire	Financement	Avancement actuel	Commentaires/ Contraintes
1	Construction de la route du Dandé Maayo Nord, section Matam-Nguidjiligne	42	BOAD	31%	Progression moyennement satisfaisante. Dispositions prises pour résorber le retard.
2	Construction de la route du Dandé Maayo Nord, section Nguidjiligne-Orofondé	62	FSD	0%	Attente approbation contrat mission de contrôle pour démarrage
3	Construction de la route du Dandé Maayo Sud	130	UKEF	25%	Travaux en cours. Difficultés notées dans la libération des emprises. Projet intégré dans le Programme Spécial de Désenclavement et doit faire l'objet d'une revue environnementale avant le démarrage des travaux lourds.
4	Rehabilitation de la route Louga-Keur Momar Sarr	54	Fonds de l'OPPEP	55,20%	Progression moyennement satisfaisante et dispositions prises pour améliorer le niveau d'exécution du projet.
5	Construction du pont de Guédé Village	0,27	BCI	81,00%	Travaux à l'arrêt
6	Construction du pont de Nianga Edy	0,2	BCI	78,10%	Travaux à l'arrêt
7	Route RN2-Guédé Chantier	3,475	BCI	53,30%	Travaux à l'arrêt
8	Keur Momar Sarr-Richard Toll + 17 KM piste + 06 km de voirie à Richard Toll et Keur Momar Sarr	74	BAD/AGTF	0%	Installations et études sont en cours
9	Renforcement de la N2 Thiès -Kébémer	25	BAD	31%	Travaux en cours sur l'axe principale. La voirie de l'EPT terminée.
10	Boucle du riz routes en terre	121	BAD	0%	Installations et études sont en cours
11	Boucle du riz routes revêtues	51	BAD/AGTF	2%	Contrat résilié du fait des défaillances de l'entreprise et le DAO a été relancé
12	Lot 3B : Réhabilitation de la route Mboro-Diogo	23		4%	
13	Lot 3B : Aménagement et bitumage de la route Tvaouane-Pambal-Darou Alpha	20		23%	
14	Lot 4B : Aménagement et bitumage de la route Dahra-Mbeuleukhe y compris la bretelle de Yang Yang (tranche conditionnelle)	43		33%	
15	Lot 1A : Aménagement et bitumage de la route Mbirkilane-Mabo-Sinhiou Wanar-Touba Saloum et Mbirkilane-Djiamal	48		60%	
16	Lot 2A : Aménagement et bitumage de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi	53	Banque Mondiale	72%	Travaux en cours sur toutes les sections. Retard important noté sur la section Mboro – Diogo
17	Lot 3A : Aménagement et bitumage de la route Koungueul-Sali-Maka Gouli-Frontière Gambie et Koungueul-Touba Ali Mbinde	45		55%	
18	Lot 4A : Aménagement et bitumage de la route Touba Ali Mbinde-Lour-Ribo escale-Payar	54		42%	
19	Lot 1B : Aménagement et bitumage de la route Ribo Escale-Dayane Kadlioly	50		30%	
20	Lot 2B : Aménagement et bitumage de la route Dayane Kadlioly-Vélingara Ferlo-Loumbel Lana-CFN3	51		15%	
21	Construction du Pont de Rosso	10	BAD-UE-BEI	30%	Progression non satisfaisante et dispositions prises du côté des 2 Etats pour régler les problèmes évoqués (carrières, régimes douaniers etc.)
22	Travaux de désenclavement de l'île à Morphill dans la zone centre Section Baba garage-Mékhé	24	Etat du Sénégal (BCI)	37%	Travaux à l'arrêt
23	Aménagement et bitumage de Halwar – Diattar	42	BADFA	54%	Progression moyennement satisfaisante. Entrepris saisie pour renforcer les moyens humains et matériels et améliorer le niveau d'exécution.
24	Aménagement et bitumage de la route Bambeby - Baba Garage - Keur Samba Kane - Touba Touli	44	BADFA	62%	
25	Programme Spécial Désenclavement	2 000	UKEF	5%	Travaux à l'arrêt. Au regard des directives en matière de sauvegarde environnementale et sociale, les travaux lourds ne peuvent pas être engagés pour le moment sur certaines sections. Les études FES sont en phase de validation



PROGRAMME SPECIAL DE DESENCLAVEMENT

L'indice d'accessibilité en milieu rural reste très faible au Sénégal et constitue un frein à la croissance. La mise en œuvre du Programme Spécial de Désenclavement (PSD) assurera une plus grande disponibilité et un meilleur accès aux infrastructures et, incidemment, aux zones de production, aux marchés et aux services essentiels de base. Il permettra (i) la création d'emplois par la construction de routes de désenclavement, (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité en milieu rural, pour développer les potentialités économiques, (iii) la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé), (iv) le développement des activités économiques (agriculture, élevage, pêche, mines...).

En vue de tenir compte de l'urgence liée à la mise en œuvre des travaux, un crédit relais de 150 Millions d'Euros (98 393 550 000 F CFA) a été mobilisé auprès de MUFGBank Limited afin d'assurer le démarrage de projets prioritaires et poursuivre, en parallèle, l'instruction du financement avec UKEF pour la signature de la convention globale. La convention de crédit-relais prévoyait la conclusion d'un marché entre AGEROUTE et ASGC UK Limited pour la mise en œuvre du programme. Ainsi, conformément aux conditions d'acquisition de ce financement lié, un contrat par entente directe d'un montant global H TVA de 691 905 113 Euros (453 860 002 208 FCFA) a été signé entre l'AGEROUTE et l'entreprise ASGC UK Limited.

A ce stade, les engagements financiers globaux dans le cadre du PSD excèdent 95% du financement pour un taux de décaissement de 21%.

Ces engagements concernent l'aménagement de plus de 2 000 km de routes de désenclavement sur des axes stratégiques (Route du Dandé Mayo Sud & Ponts, la Boucle du Boudier, la Rive Gauche du Pakao, la Boucle du Fogny, les routes Goudiry – Diankhé Makha – Sadatou, Kolda – Salikégné, Malem Hodar – Delbi, Bandafasi – Dindéfélo, Keur Momar Sarr – Nguith – Colonat, Ranérou – Oudalahi, Firgui – Dabaly – Kaymor, Sandiara – Ndiagagnao - Tasséte – Nguékhokh, Keur Martin – Diohine – Wakhal Diam et Mékhé – Pékhesse – Thilmakha, etc.).

Toutefois, la convention de financement, finalement signée le 29 décembre 2023, a introduit des dispositions visant la mobilisation des ressources par tranche avec des conditions préalables à la mise en œuvre des composantes dont la principale concerne la validation par UKEF des Etudes Environnementales et Sociales pour les projets à risque ES fort ou moyen, ou des Plans de Gestion Environnementale pour les projets à faible risque ES. Ces dispositions, introduites en dépit des réserves d'AGEROUTE, ont conduit à la suspension actuelle d'importants projets routiers et causent des préjudices aux entreprises sénégalaises en plus de l'impact négatif sur les populations.

Un premier lot de quatorze (14) projets à faible risque environnemental, pour un montant de 69.963.394.290 F CFA, a été validé par le bailleur. Les dispositions pour l'initiation de la tranche de travaux correspondante sont mises en œuvre et le lancement sera effectif dans les meilleurs délais.

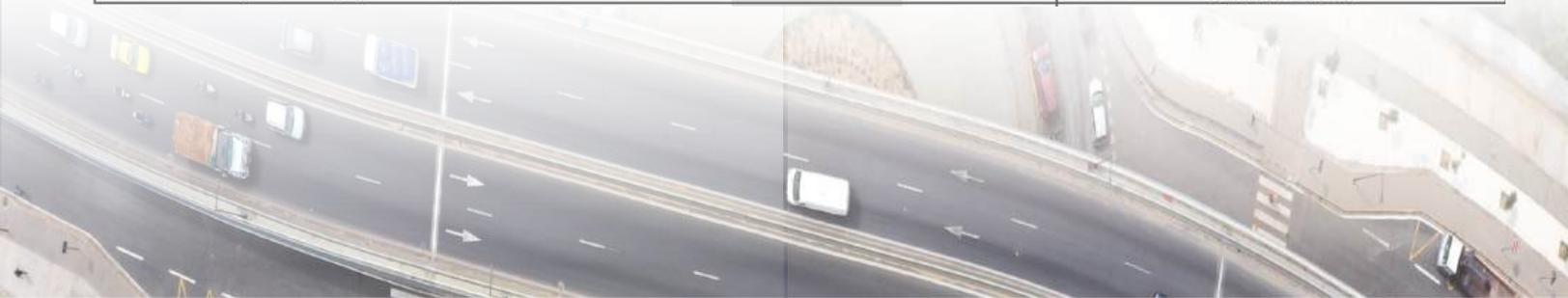
7. AMELIORATION DE LA MOBILITE URBAINE

Les ambitions de l'État du Sénégal sont de réduire la congestion, rendre les capitales régionales plus attractives en améliorant la qualité de vie et en offrant de meilleurs espaces publics pour les modes actifs tels que les piétons et les vélos, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre ces objectifs, l'État, par le biais du Ministère en charge des infrastructures routières, a lancé plusieurs projets et programmes de mobilité urbaine. Ces initiatives visent la réduction des temps de déplacement, et l'amélioration des conditions de transport et de vie des populations, en mettant l'accent sur l'aménagement d'espaces verts et de voies dédiées aux piétons et aux motocyclistes.

Dans cet axe stratégique, un (01) projet a été achevé. Il s'agit de l'Autopont de Front de Terre d'un linéaire de 560 mètres. Huit (08) opérations sont en cours et concernent un linéaire de 126 km présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Situation des projets en cours dans l'axe Amélioration de la Mobilité Urbaine au 31 décembre 2024

N°	Projet	Linéaire (Km)	Financement	Avancement actuel	Commentaires/ Contraintes
1	Réalisation des travaux d'aménagements urbains de la première phase du projet de restructuration du réseau de transport en commun / lot EST banlieue/ Dakar	14,2	AFD/BEI		Processus de passation des marchés en cours
2	Réalisation des travaux d'aménagements urbains de la première phase du projet de restructuration du réseau de transport en commun / lot ouest Dakar	16,2	AFD/BEI		
3	Travaux d'élargissement et d'aménagement de la route des Niayes y/c les voiries urbaines de connexion lot 1 (Liberté 6 - Cambéréne) : 4,5 Km de routes en 2x2 voies et 15 km de voiries en pavés,	19,5	Etat du Sénégal (BCI)	15%	A part le projet financé par la CDB où la progression des travaux est satisfaisante les autres connaissent des difficultés liées à la mobilisation des ressources financières. Difficultés également notées dans le déplacement des réseaux des concessionnaires (SENELEC, SONATEL, ONAS etc.)
4	Travaux d'élargissement et d'aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion	Axe principal : 15,017 Voiries : 47,273	CDB/Etat du Sénégal	20%	
5	Travaux d'élargissement et d'aménagement de la route des Niayes y/c les voiries urbaines de connexion lot 4 (Production de pavés : 650 000 m ² pour chaussées et trottoirs)		Etat du Sénégal (BCI)	19%	
6	Travaux d'ouvrages du Pôle Urbain de Diamniadio: dédoublement de l'Ouvrage du CICAD et la réalisation de sa 4ème bretelle, ouvrage de franchissement du TER au niveau de la gare, deuxième passage supérieur sur l'autoroute A1 pour la voirie de connexion du stade, ouvrage de dénivelé sur le raccordement de l'axe 70 et de la N1		Société Générale	97%	Progression satisfaisante : Travaux terminés : ▶ 4 ouvrages à Diamniadio et 4e bretelle de l'échangeur du CICAD. ▶ Ouvrage CICAD ▶ Ouvrage du Stade. Travaux en cours : ▶ Ouvrage du TER : 90 %. ▶ Ouvrage Nationale : 85%
7	Programme d'amélioration des accès routier à Dakar et Viaduc de Cambéréne	15	CDB/Etat du Sénégal	3%	Attente du paiement intégral de l'avance de démarrage pour remettre l'OS de démarrage des travaux. En parallèle les études sont en cours. Dispositions à prendre pour un dénouement de la situation de blocage avec le partenaire
8	Réhabilitation des infrastructures sportives dans le cadre des JOJ 2026 : Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique et Caserne Samba Diery Diallo et Equipements de proximité	2 sites et 11 équipements de proximité	AFD / Etat Sénégal	12%	▶ Travaux préalables de démolition/ sécurisation du site terminés. ▶ Paiement des impenses en cours ▶ Travaux en cours



8. DEVELOPPEMENT DES AUTOROUTES

Le développement des autoroutes constitue un levier essentiel pour la croissance économique et l'aménagement du territoire. Au Sénégal, les investissements dans les autoroutes visent à améliorer la connectivité entre les différentes régions, à fluidifier le trafic et à favoriser le développement des échanges commerciaux. Les projets stratégiques répondent à des enjeux majeurs, notamment la modernisation du réseau routier, la réduction du temps de trajet et le renforcement de la sécurité des usagers.

A ce jour, le Sénégal dispose de 222,5 km d'autoroutes mises en service. Ce linéaire se compose des sections suivantes : (i) Malick SY-Patte d'Oie (7 km) , (ii) Patte d'Oie-Pikine-Diamniadio - AIBD (45,5 km), actuellement en concession et (iii) AIBD - Mbour - Thiès et Thiès - Touba (170 km) exploitée dans le cadre d'une régie intéressée.

Le Sénégal ambitionne d'accroître ce linéaire d'ici l'horizon 2029 avec deux (02) projets qui sont en cours de mise en œuvre à savoir l'autoroute Mbour - Fatick – Kaolack (100 km) et l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis (200 km). En perspective, dans le court terme, il est programmé le prolongement de la VDN jusqu'à Diamniadio en passant par Lac Rose sur un linéaire (18,2 km).

Il convient également de rappeler qu'en fin 2024, l'AGEROUTE a transféré la gestion et l'exploitation des autoroutes à la Société Nationale des Autoroutes du Sénégal (ADS).

8.1. DEVELOPPEMENT DU RESEAU AUTOROUTIER

a. Projets en cours

● AUTOROUTE MBOUR – FATICK – KAOLACK

Le projet de l'autoroute Mbour - Fatick - Kaolack est une infrastructure moderne de 100 km en 2x2 voies, extensible à 2x3 voies. L'infrastructure comprend trois (03) échangeurs, un viaduc de 168 mètres, des passages supérieurs et inférieurs, des ouvrages hydrauliques, ainsi que des aires de service. Les travaux sont financés par l'État du Sénégal avec l'appui de Eximbank Chine pour un coût total de 738 millions USD.

Au 31 décembre 2024. Le niveau d'avancement physique est de 81% et celui financier de 84% pour un délai consommé de 71%.

Les travaux progressent normalement et la mise en service de l'autoroute est programmée au troisième trimestre de 2025.

Tableau II : Avancement du projet par poste

Avancement par poste :	Installation		100%
	Travaux préparatoires		98%
	Terrassements		92%
	Assainissement		96%
	Chaussée		58%
	Ouvrages d'art		70%
	Signalisation/Equipement		15%
	Péage		12%
Avancement général des travaux :	Global		81%
	Délai consommé		71% 32 mois sur 45
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - L'approvisionnement en basalte et en ciment en raison de la forte cadence d'exécution des travaux ; - Paiement des décomptes en instance (décomptes 08 09) 		
Perspectives	Mise en service au cours de l'année 2025		

AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS

Ce projet stratégique vise à renforcer la connectivité entre Dakar et le nord du pays. Il prévoit la construction d'une autoroute de 200 km en 2x2 voies, extensible à 2x3 voies, avec plusieurs aménagements clés, dont un nœud autoroutier au Lac Rose, sept (07) échangeurs, huit (08) gares de péage et l'élargissement de la RN2 en 2x2 voies sur 12 km depuis la jonction avec l'autoroute jusqu'à l'entrée de la ville de Saint Louis. Le projet est financé par l'État avec l'appui de partenaires techniques et financiers et est alloté en 8 lots. Le niveau d'avancement par lot est présenté par le tableau suivant :

Tableau 12 : niveau d'avancement par lot de DTS

Lots	Linéaire (km)	Bailleurs	Délai (mois)	Date de Début	Taux d'avancement physique	Taux d'avancement financier	Contraintes et commentaires
Dakar-Tivaouane	55	SG	36	08/05/2024	21%	39%	-Libération des emprises notamment dans la région de Dakar (Site de recasement) ; -Retard paiement des décomptes en instance ; -Délivrance des titres d'exonération ; -Avancement des travaux satisfaisant
Tivaouane (6 km) et contournement de Tivaouane (6 km)	Autoroute (6 km) contournement (6 km)	FSD	20	26/11/2024	Installation de chantier et études en cours	20%	-Mobilisation mission de supervision (Attestation d'existence de crédit et approbation contrat) ; -Non-paiement part chèque trésor (TVA)
Tivaouane-Mékhé	23	BIDC	24	15/08/2024	8%	23%	-Paiement des décomptes en instance ; -Non-paiement part chèque trésor (TVA) ; -Faible rendement des travaux
Mékhé-Ndande	19	BOAD	24		Installation de chantier et études en cours	20%	-Retard paiement avance de démarrage ; -Retard mobilisation mission de supervision (Retard ANO BOAD)
Ndande-Guéoul	30	BAD	24		Installation de chantier et études en cours	20%	-Retard paiement avance de démarrage ; -Retard mobilisation mission de supervision (Attestation d'existence de crédit et approbation contrat)
Guéoul – Louga	15	OFID	25	13/06/2023	40%	30%	-Retard paiement des décomptes en instance ; -Non-paiement part chèque trésor (TVA) ; -Travaux en retard malgré le délai supplémentaire accordé
Louga – Gandon	41	BID	24	27/01/2024	5%	13%	-Retard paiement des décomptes en instance ; -Non-paiement part chèque trésor (TVA) ; -Retard des travaux dû au retard sur l'approbation des plans par la MDC
Gandon – Saint Louis	11	BADEA/ FKDEA	20	29/05/2024	3%	21%	-Retard paiement des décomptes en instance ; -Non-paiement part chèque trésor (TVA) ; -Libération des emprises (Site de recasement, champs de tirs de l'armée) ; -Retard dans l'approbation du contrat de la MDC ; -Travaux en retard,
TAUX GLOBAL					10%	26%	

En fin décembre 2024, l'avancement physique global du projet est de 10 %, tandis que le taux d'exécution financière est de 26 %. Les travaux progressent sur plusieurs tronçons, toutefois certains lots viennent de démarrer.

Enfin, le budget initial 2025 alloué au projet s'élève à 79,5 milliards FCFA, alors que les besoins réels atteignent 280 milliards FCFA. Il s'avérera nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire en 2025 pour accélérer l'exécution du projet.

En parallèle, des difficultés liées au recasement des impactés persistent. L'identification et l'obtention des terrains pour les sites de recasement restent problématique à Rufisque, Gandon et Kayar.

b. Projets en perspective

Outre les autoroutes Mbour-Kaolack et Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, plusieurs autres projets sont projetés dans le moyen et long terme afin d'améliorer la connectivité et de désenclaver différentes régions du pays.

En rapport avec la société « Les Autoroutes du Sénégal (ADS) », l'AGEROUTE est en train de travailler sur le prolongement de la VDN. Cette section est importante pour assurer la connexion avec l'autoroute DTS dont les travaux sont en cours.

Également sur financement de l'UEMOA et de la Banque Africaine de Développement, des études sont en cours pour le développement, à moyen terme, des autoroutes Kaolack-Tambacounda ; Diourbel-Kaolack ; Kaolack - Ziguinchor et Saint-Louis-Rosso.

8.2. Exploitation des autoroutes

A la suite d'un appel d'offres, le Groupement CRBC/SAGAM SECURITE a été choisi comme exploitant des autoroutes (Thiès-Touba et AIBD-Mbour-Thiès) et du pont de Foundiougne, dans le cadre d'une régie intéressée, pour une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2021.

Il est important de noter que ce mode de contractualisation par voie de régie intéressée permet d'externaliser la gestion à travers un Régisseur qui agit au nom et pour le compte de l'État. Ce mode de délégation de service public qui est relativement simple, prévoit que les recettes collectées auprès des usagers du service public soient intégralement reversées aux pouvoirs publics, notamment à travers le Trésor public. Ainsi, l'État a une parfaite maîtrise des fonds collectés.

L'année 2024 est marquée par une progression nette de l'activité avec une tendance évolutive du trafic et des recettes. Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) a connu une nette progression sur Thiès-Touba et AIBD-Mbour-Thiès de février 2019 (début de l'exploitation) à fin décembre 2024.

Tableau 13 : Trafic moyen journalier annuel sur les autoroutes Thiès-Touba/AIBD-Mbour-Thiès

TRAFIC MOYEN JOURNALIER (TMJ)						
ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Thiès-Touba	5 526	5 684	7 978	9 433	10 166	11 119
AIBD-Mbour-Thiès	7 103	14 679	21 632	23 826	27 918	30 493
TOTAL	12 629	20 363	29 610	33 259	38 084	41 612

Cette tendance se matérialise sur les recettes collectées qui présentent une nette progression depuis le début de l'exploitation.

Tableau 14 : Recettes annuelles sur les autoroutes Thiès-Touba/AIBD-Mbour-Thiès

RECETTES ANNUELLES (FCFA)						
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Thiès-Touba	4 535 603 155	4 699 168 550	6 415 440 500	7 128 572 050	7 898 620 000	8 510 986 500
AIBD-Mbour-Thiès	5 215 679 280	6 866 444 200	10 695 797 600	11 625 838 000	13 433 671 000	14 679 273 500
Total	9 751 282 435	11 565 612 750	17 111 238 100	18 754 410 050	21 332 291 000	23 190 260 000

En outre, la collecte du péage sur le pont de Foundiougne a démarré en février 2022 et les recettes de péage collectées jusqu'au 31 décembre 2024 se cumulent à 1 347 386 800 F CFA.

Tableau 15 : Recettes annuelle du Pont de Foundiougne

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Recettes pont de Foundiougne 2024	41 777 900	43 958 200	43 910 300	42 675 200	48 238 900	56 063 100	47 812 200	41 501 700	43 109 000	42 582 400	44 077 300	53 176 900	548 883 100
Trafic pont de Foundiougne 2024	27 256	25 402	27 837	30 940	32 365	40 711	32 374	30 918	32 146	32 132	30 868	46 425	389 374

9. ETUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES

9.1. Etudes techniques

Les études routières pour la mise en œuvre des projets futurs dans le cadre de la stratégie « Sénégal 2050 », visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des investissements consentis par l'Etat, et à assurer une meilleure planification et rationalisation des budgets d'investissements routiers. Elles permettent de déterminer la faisabilité technique, financière, économique, des projets d'infrastructures routières. Elles permettent également de faciliter la mobilisation des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers pour le financement des projets.

Le programme d'études pour l'année 2024 s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de projets d'infrastructures routières contribuant à la transformation structurelle de l'économie, pour soutenir une croissance forte et durable. Les études indiquées dans le tableau ci-dessous ont été réalisées dans le cadre du PCZA.

Tableau 16 : Etudes réalisées en 2024

Intitulé Projets terminés et en cours	Financement
Études techniques APS, socio-économiques et élaboration du DAO du tronçon « Koumpentoum – Mereto – Maka Colibantang – Koussanar et Koumpentoum – Payar (144 km) y compris 70 km de pistes connexes et 9 km de voirie »	Banque Mondiale
Etudes techniques APS, socio-économiques et élaboration du DAO du tronçon "Tambacounda-Kanderi Niana-Dar Salam-Noumayel-Goumbayel-Bala Foulbé-Goudinseyeni-Dianke Makha (123 Km) y compris 60 km de pistes connexes et 7 km de voirie"	Banque Mondiale

En termes de perspective, le programme d'études 2025 s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 3 « Aménagement et Développement durables » de la Stratégie « Sénégal 2050 ». Le programme est indiqué dans le tableau ci-dessous.



Tableau 17 : Études en perspectives

Intitulé Projet / Programme en perspectives	Bailleur	Situation
Etudes techniques et socio-économiques, et élaboration DAO pour les travaux les travaux de réhabilitation de la N3 : Thiès-Diourbel-Touba (130 km)	BOAD	Rapport d'évaluation des offres financières et PV d'attribution transmis pour ANO depuis le 18/08/2024
Etudes techniques et socio-économiques, et élaboration DAO pour les travaux les travaux de réhabilitation de la N4 : Diourbel-Gossas-Kaolack (80 km)	BOAD	Rapport d'évaluation des offres techniques transmis pour ANO
Etudes sommaire pour l'élargissement en 2x2voies de la N1 entre Kaolack et Tambacounda	UEMOA	Avenant au contrat d'études de l'autoroute Kaolack – Tambacounda en cours d'élaboration
Etudes techniques et socioéconomiques, des études d'impact environnemental et social pour la réalisation du programme d'infrastructures routières pour la connectivité des Pôles régionaux de développement	Banque Mondiale	Projet de requête en cours d'élaboration
Etudes techniques et socioéconomiques, des études d'impact environnemental et social pour la réalisation du Programme de mise à niveau des routes nationales (PM2N) et des Corridors	UEMOA / Banque Mondiale	Projet de requête en cours d'élaboration
Etudes techniques et socioéconomiques, des études d'impact environnemental et social pour la réalisation du Programme de désenclavement des zones agrosylvopastorales (PDZAP)	Banque Mondiale	Projet de requête en cours d'élaboration
Etudes techniques et socioéconomiques, des études d'impact environnemental et social pour la réalisation du Programme de désenclavement des zones côtières (PDZC)	Banque Mondiale	Projet de requête en cours d'élaboration
Etudes techniques et socioéconomiques, des études d'impact environnemental et social pour la réalisation du Programme de Ponts pour le Désenclavement du Territoire (PPDT)	A rechercher	Recherche de financement

9.2. Contrôle qualité & inspection technique

Dans le souci d'assurer la réalisation de ses missions dans les meilleures conditions de qualité, l'AGEROUTE a mis en place un système de management de la qualité. L'ensemble des activités déroulées répond à des procédures sur tout le cycle de mise en œuvre de projets, depuis la préparation jusqu'à la réception :

Figure 3: Organisation de la Cellule inspection technique et contrôle qualité



Dans cette perspective, la Cellule Inspection Technique et de Contrôle Qualité (CITCQ) joue un rôle important dans le suivi « qualité » du volet technique avec comme activités principales :

- La réception des projets réalisés ;
- L'inspection des projets en cours ;
- La participation à la validation des études dans le cadre du comité technique de validation ;
- La participation au suivi des planches expérimentales ;
- La formulation d'avis sur les études d'exécution ;
- L'identification des questions techniques pouvant faire l'objet d'ateliers en interne et la participation à ces derniers ;
- L'établissement de rapports d'inspection, de rapports trimestriels et annuels.

Cette organisation garantit un autocontrôle de l'Agence dans l'exécution des projets. A cet égard, durant l'année 2024, la CITCQ en relation avec les services techniques de l'AGEROUTE a réalisé quarante-quatre (44) missions de réception. Ces dernières ont permis de visiter trente-deux (32) projets dont dix-sept (17) ont bénéficié de réception provisoire ou définitive, soit 53%.

L'organisation systématique des Opérations Préalables à la Réception (OPR) constitue une opportunité pour la prise en compte des recommandations et la levée des réserves. En outre, les dix-sept (17) projets qui ont bénéficié durant l'année 2024 de visites techniques organisées par la CITCQ représentent une performance de 113% par rapport aux objectifs annuels. Ces missions ont été effectuées avec la participation des directions techniques. La situation globale des inspections et réception est résumée ci-après :

Figure 4 : Situations des inspections techniques en 2024



10. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Au cours de l'année 2024, la Cellule Environnement et Social de l'Agence a supervisé vingt-trois (23) études environnementales et sociales. Il s'agit de : onze (11) Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), onze (11) Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), un (01) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) réparties suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Situation des études d'impacts environnementales et sociales

N°	Études	Situation
Étude d'Impact Environnemental et social (EIES)		
1	Projet de reconfiguration et de mise à niveau multiples de l'échangeur du CICES à Dakar	Étude validée
2	Travaux de réhabilitation de la route Bignona-Diouloulou-Kafountine	Étude validée
3	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Mbacké –Sadio – Gassane – Thiel – Vélingara Ferlo (142 km)	Etude en cours de validation
4	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Koumpentoum – Mereto – Maka Colibantang – Koussanar et Koumpentoum – Payar (144 km) y compris 70 km de pistes connexes et 9 km de voirie	Étude en cours de validation
5	Mise à jour de l'EIES de l'axe « Frontière Gambie – Koungheul – Ribot Escale - Gayane – Kadioly – Velingara Ferlo – Loumbel Lana (RN3) et le bretelle Ribot Escale – Payar »	Etude en cours de validation
6	Section Sinthiou Wanar – Kaffrine (PCZA)	Etude en cours de validation
7	Tambacouda – Goumbayel – Dianké Makha (PCZA)	Etude en cours de validation
8	Programme Spécial de Désenclavement Lot 1	Étude en cours
9	Programme Spécial de Désenclavement Lot 2	Étude en cours
10	Programme Spécial de Désenclavement Lot 3	Étude en cours
11	Programme Spécial de Désenclavement Lot 4	Étude en cours
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)		
12	Projet de reconfiguration et de mise à niveau multiples de l'échangeur du CICES à Dakar	Étude validée
Plan d'Action de Réinstallation (PAR)		
13	Mise à jour de l'EIES de l'axe « Frontière Gambie – Koungheul – Ribot Escale - Gayane – Kadioly – Velingara Ferlo – Loumbel Lana (RN3) et le bretelle Ribot Escale – Payar »	Etude validée
14	Section Sinthiou Wanar – Kaffrine (PCZA)	Etude validée
15	Travaux de réhabilitation de la route Bignona-Diouloulou-Kafountine	Etude en cours de validation
16	Projet de reconfiguration et de mise à niveau multiples de l'échangeur du CICES à Dakar	Etude en cours de validation
17	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Mbacké –Sadio – Gassane – Thiel – Vélingara Ferlo (142 km)	Etude en cours de validation
18	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Koumpentoum – Mereto – Maka Colibantang – Koussanar et Koumpentoum – Payar (144 km) y compris 70 km de pistes connexes et 9 km de voirie	Etude en cours de validation
19	Tambacouda – Goumbayel – Dianké Makha (PCZA)	Etude en cours de validation
20	Programme Spécial de Désenclavement lot 1	Etude en cours
21	Programme Spécial de Désenclavement lot 2	Etude en cours
22	Programme Spécial de Désenclavement lot 3	Etude en cours
23	Programme Spécial de Désenclavement lot 4	Etude en cours

SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La gestion environnementale et sociale des projets reste une préoccupation majeure à l'AGEROUTE Sénégal. Il est nécessaire de rappeler que le suivi environnemental est une mission de la Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle et que l'Agence assure la surveillance environnementale et le suivi social.

La surveillance environnementale

La surveillance environnementale permet de s'assurer que les dispositions environnementales préconisées dans les différents instruments E&S sont respectées. Spécifiquement, il s'agit de gérer :

- La sécurité des sites et les conditions de travail ;
- Les déchets et les pollutions ;
- La remise en état des sites d'emprunt et les matériaux utilisés ;
- La végétalisation et le reboisement.

Une fiche de suivi de PGES est élaborée pour chaque projet avec un rapportage mensuel voire trimestriel en fonction des projets.

Cette fiche permet de vérifier les différentes mesures mises en œuvre notamment en termes de :

- Conformité et réglementation E&S ;
- Hygiène, Santé et Sécurité ;
- Conditions de travail ;
- Sensibilisations et formations ;
- Niveau de reboisement.

Le suivi social

Au cours des dernières années, la question sociale est devenue incontournable dans l'exécution des projets d'infrastructures. Sa prise en compte dans toutes les étapes de la vie du projet, permet d'apprécier son acceptabilité. En effet, il pourrait être dit que « Tout projet socialement acceptable est forcément réussi ». Cela est d'autant plus réel que pour tout risque social maîtrisé, une mise en œuvre apaisée du projet est assurée. Le suivi social concerne :

- La gestion des emplois
- La mise en œuvre des PAR et des Plans de Restauration des Moyens de Subsistance
- La gestion des plaintes à travers le suivi des Plans de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) et des Plans de Participation des Parties Prenantes (P3P)

La gestion environnementale et sociale des projets reste une préoccupation majeure à l'AGEROUTE Sénégal. Il est nécessaire de rappeler que le suivi environnemental est une mission de la Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle et que l'Agence assure la surveillance environnementale et le suivi social.

Au cours de l'année 2024, la compilation faite sur un échantillon de cinq (05) projets routiers a permis de mettre en exergue la création de plus de 3500 emplois. Les femmes représentent environ 4% des personnels opérant sur les chantiers. Une situation des emplois créés par les projets est présentée dans le graphique ci-dessous.

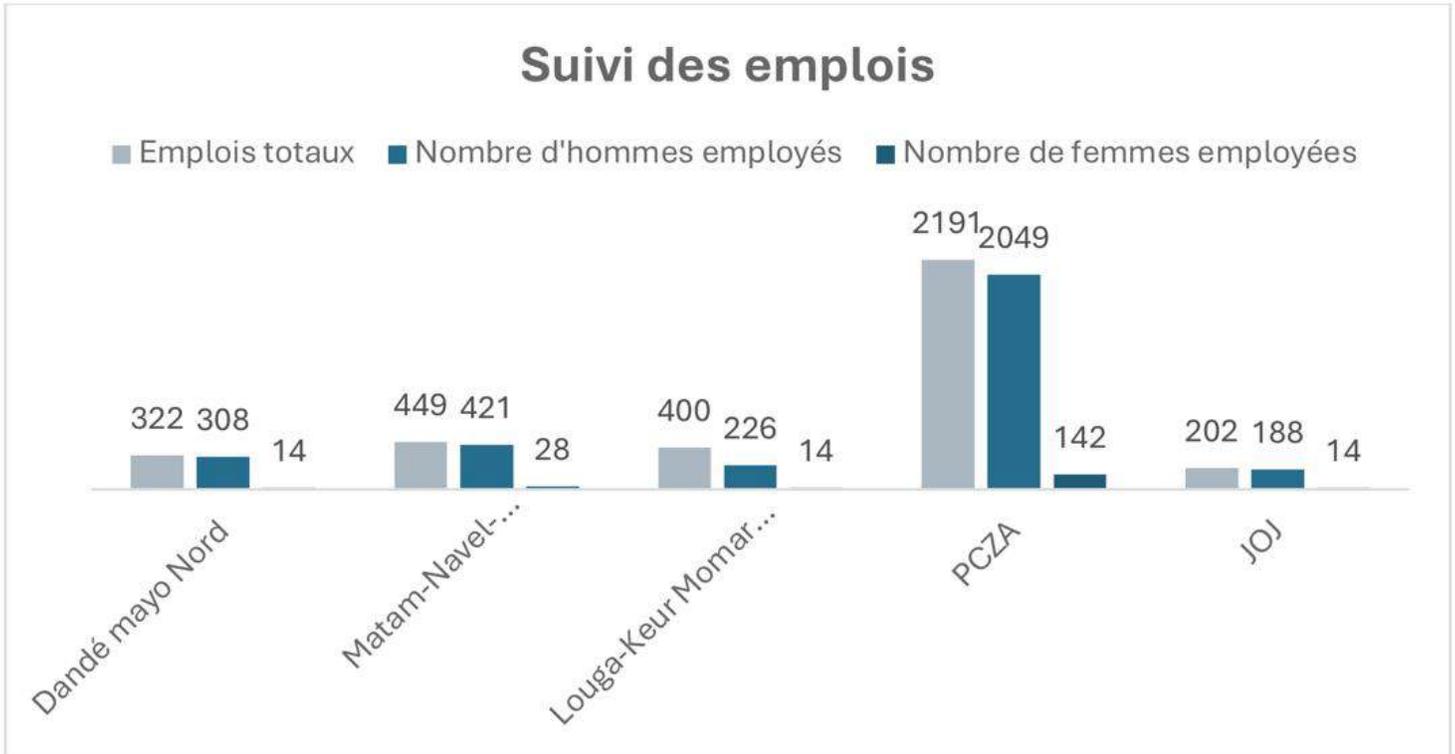


Figure 5 : Situation des emplois créés dans les chantiers

La gestion des plaintes est devenue une activité courante au niveau des projets routiers. En effet, l'Agence dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui est adapté en fonction des projets. Au cours de l'année 2024, 1530 plaintes ont été enregistrées et concernent les projets suivants : Autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis, le PCZA, le PDZAM, Dandé Mayo Nord et Louga - Keur Momar Sarr, Sénoba - Ziguinchor - Mpack et JOJ.

Les projets PDZAM et PCZA représentent 97 % des plaintes reçues et cela s'explique en partie par la nature des travaux (nouvelles constructions). Au 31 décembre 2024 ; 69 % des plaintes reçues ont été traitées et clôturées sans incidents et 28 % ont été jugées non recevables (non liées directement aux projets). Il est nécessaire de noter que les différents MGP mis en place dans le cadre des projets sont jugés performants même si des efforts devront être fournis pour une meilleure sensibilisation des populations impactées par les projets.



Tableau 19 : Situation des plaintes reçues dans les projets

Projets	Nbre de Plaintes reçues	Plaintes clôturées	Plaintes en cours traitement	Plaintes en attente traitement	Plaintes non recevables
Autoroute DTS	9	6	3	0	0
PCZA	477	463	14	0	0
PDZAM	1012	561	26	0	425
Nguidjilone – Matam / Louga – Keur Momar Sarr	12	10	1	1	0
Sénoba – Ziguinchor - Mpack	1	1	0	0	0
JOJ	19	19	0	0	0
TOTAL	1530	1060	44	1	425
Pourcentage	100%	69%	3%	0%	28%

SUIVI DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Depuis quelques années, AGEROUTE Sénégal a mis en place le concept de « Routes à Valeur Ajoutée Sociale » qui a comme objectif de définir et mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social répondant aux préoccupations des populations. Ce concept a permis d'intégrer le social dans les projets d'infrastructures routières et d'accroître leur impact sur les populations bénéficiaires directes. Ainsi en 2024, plusieurs mesures ont été mises en œuvre en lien direct avec les Objectifs de Développement Durable.





Santé

Mise à disposition de la maternité de Kahone



Amélioration des conditions de vie

Le recrutement local
Donation des équipements récupérés à l'UCAD
(coque d'assise et mât électrique)



Travail décent et croissance économique

- L'employabilité locale
- La formations des jeunes en (carrelage, électricité, plomberie, paysage ...)
- L'insertion des jeunes formés
- Recrutement local
- Mise à disposition des EPI



Vie Terrestre

Renforcement de capacités de la pépinière à Ourosogui
-Construction d'une pépinière à Nguidjilogne
-Équipement des comités villageois de lutte contre les feux de brousse
-Ouverture/réhabilitation de pare feux
-Reboisement compensatoire



Éducation

- Construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises pour le lycée de Ngathie Naoudé ;
- Construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises pour le collège de Mbirkilane ;
- Construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises pour le collège de Ségré Gatta ;
- Construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises pour le collège de Ségré Sécko ;
- Construction de 400ml de mur de clôture, construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises pour le khak à Pambal ;
- Construction de 400ml de mur de clôture, construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises et 1 bloc d'hygiène de 4 unités pour l'école khak à Pambal ;
- Construction de 400ml de mur de clôture, construction de 02 salles de classes, équipement de 60 tables bancs et de 02 tables de bureau + chaises et 1 bloc d'hygiène de 4 unités pour l'école élémentaire de Térokh à Pambal ;
- Construction d'une salle de classe, équipement de 30 tables bancs et d'une table + chaise pour l'école de Darou Alpha ;
- Construction de 02 salles de classe, équipement de 60 tables bancs et de 02 table + chaise pour l'école de Darou Alpha.



Villes et Communautés Durables

Sensibilisation sur l'impact des surcharges pour la durabilité des routes

ACTIVITÉS DE RÉIMPLANTATION DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DES JOJ

Dans sa lancée de préserver les arbres pour leur importance dans l'environnement et du rôle qu'ils jouent dans le cadre de vie, une opération de « transplantation » a été effectuée dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures sportives en vue de JOJ Dakar 2026. En effet, après le succès de la replantation des espèces provenant du stade Iba Mar Diop à l'échangeur de l'émergence, celles trouvées à la Piscine Olympique 3 baobabs, 11 cocotiers, 20 ficus et 1 palier vetchia] ont également été déplacées.

Ces opérations ont été faites avec l'appui du Service départemental des Eaux et Forêts de Dakar.



Figure 6 : Déplacement et replantation d'arbres dans le cadre des JOJ

II. GESTION DE LA LIBERATION DES EMPRISES ET ASPECTS JURIDIQUES

II.1. Textes réglementaires et conventions

DÉCRETS

Dans le cadre de ses activités, afin de se conformer à la réglementation, l'AGEROUTE a soumis, au cours de l'année 2024, une (1) demande de décret d'utilité publique et de cessibilité. Celle-ci concerne le projet de construction de l'échangeur à niveaux multiples du CICES. A cela s'ajoutent cinq (5) demandes de décrets qui datent de 2021, une autre (1) introduite en 2022 et une (1) en 2023 qui sont toujours en attente de signature.

Il est à noter que huit (08) demandes sont dans le circuit pour signature. Il s'agit de six (06) demandes de décrets de cessibilité pour les projets suivants :

- L'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack ;
- L'autoroute Dakar – Tivaouane – St Louis ;
- La VDN 4 ;
- L'échangeur de CICES ;
- L'autopont de Front de Terre ;
- L'aménagement et l'élargissement de la route Cynros Seven Up.

Également, une (01) demande de décret d'utilité publique portant sur le projet de construction du monument sénégal Koweïtien est soumise.

La principale problématique se situe sur la disponibilité de la situation foncière des projets qui retarde la délivrance des décrets de cessibilité.

Cependant, l'AGEROUTE continue d'assurer le suivi avec les services des Domaines et du Cadastre avec des rencontres périodiques. Les derniers changements à la tête des directions ont également entraîné certaines perturbations.

ARRÊTÉS

Les projets d'arrêtés introduits depuis 2021 auprès du Ministère de tutelle sont toujours en instance de signature.

CONVENTIONS

L'AGEROUTE a également signé des conventions avec ses différents partenaires au cours de l'année 2024. Il s'agit essentiellement :

- Laboratoire National de Référence des Bâtiments et Travaux Publics (LNR-BTP) ;
- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) ;
- Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER) ;
- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) ;
- Endeavour Mining Sabodala.

11.2 Gestion des contentieux

L'AGEROUTE a engagé, au cours de l'année 2024, trois (3) nouvelles assignations devant les tribunaux afin de préserver les intérêts de l'Agence, notamment en matière de contentieux liés à la préservation du réseau routier. Parmi les dossiers des années précédentes encore en cours de procédure, un (1) a été définitivement tranché en défaveur de l'Agence.

Au cours de l'année 2024, les tribunaux sénégalais ont rendu neuf (09) décisions, dont cinq (05) favorables à l'Agence et quatre (04) défavorables. Cependant, l'AGEROUTE a interjeté appel contre deux (02) décisions, et la procédure est en cours.

L'Agence a réclamé devant les tribunaux, pour l'année 2024, un montant de plus de 4 565 000 000 FCFA, incluant les réclamations en cours des années précédentes.

Parallèlement, l'AGEROUTE a été assignée devant les tribunaux dans cinq (5) nouvelles affaires. Il est à noter que trois (3) contentieux concernent la surveillance du réseau routier classé, tandis que deux (2) autres portent sur la libération des emprises des projets en cours de réalisation (DTS et prolongement de la VND3).

Ainsi, huit (8) nouveaux dossiers contentieux ont été ouverts en 2024. En y ajoutant les contentieux des années précédentes, au nombre de trente-cinq (35), dont un (01) a été définitivement réglé, ce sont au total quarante-deux (42) dossiers qui sont en cours.

11.3 Libération des emprises des projets routiers

Dans le cadre de la libération des emprises, il a été recensé dans les différents projets routiers de l'AGEROUTE en cours de réalisation près de 12732 impactés. Au cours de l'année 2024, l'AGEROUTE a indemnisé 4 220 personnes pour un montant total de 10 977 363 297 FCFA.

Pour l'année 2024, la situation de la libération des emprises se présente comme suit :

Tableau 20 : Situation de la libération des emprises

PROJETS	Nombre de PAP	Nombre DE PAP PAYÉES EN 2024	MONTANT PAYÉS
AUTOROUTE DTS	4086	3118	9 995 588 632
PROLONGEMENT DE LA VDN	470	0	0
AUTOROUTE MFK	2063	24	4 392 062
PROMOVILLES	135	30	103 164 810
PCZA	859	177	88 278 888
ROUTES DES NIAYES	345	0	0
PDZAM	1909	348	102 147 220
JOJ	1262	88	244 276 341
PONT DE ROSSO	710	420	194 233 092
PONT NIANGA EDY	10	10	213 668 747
GARE DES GROS PORTEURS	7	5	31 613 505
DANDE MAYO	876	00	00
TOTAL	12732	4 220	10 977 363 297

11.4 Garanties et assurances

L'AGEROUTE a aussi émis des avis sur les garanties et polices d'assurance souscrites par les entreprises en charge des travaux pour vérifier la conformité aux Dossiers d'Appel d'Offres et contrats. Enfin, les différents projets dont les contrats d'assurance et garanties ont fait l'objet d'une revue en 2024 sont :

- Travaux d'aménagement et de bitumage de la route du Dande mayo : Section Nguidjilogne-Oréfondé ;
- Travaux d'aménagement et de bitumage de la route du Dande mayo : Section Matam-Nguidjilogne (avenant de prorogation des garanties Sinohydro/Sonam Assurance) ;
- Travaux de construction des routes en terre modernes de la Boucle du Riz ;
- Travaux de réhabilitation de la route nationale n°2 Thiès-Kébémér ;
- Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dayane Kadioly-Vélingara Ferlo Ioumbel Lana CFN3 (51Km) y compris la construction de 3km de voiries et 36 Km de pistes connexes;
- Travaux de sensibilisation des populations riveraines sur les problèmes de santé, de l'environnement et de sécurité dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM1) ;
- Projet relatif aux études, travaux et équipements autoroute Dakar-Tivaouane ;
- Contrôle et supervision des travaux de la boucle du Riz et de la route Keur Momar Sarr – Richard Toll ;
- Contrôle et supervision des travaux d'aménagement des routes dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole (PCZA) du Nord et du Centre.

11.5 Prévention du réseau routier classé

La préservation des infrastructures routières reste un enjeu majeur pour l'Etat du Sénégal. Au courant de l'année 2024, la voie publique continue encore de faire l'objet de plusieurs agressions, d'occupations anarchiques ou d'interventions non autorisées par l'AGEROUTE sur l'emprise du réseau routier classé. Il s'agit essentiellement des interventions des concessionnaires ou encore la présence de commerces, parkings de véhicules et autres qui bénéficient d'autorisations d'occuper délivrées par les mairies.

Malgré les différentes alertes faites aux autorités administratives, la délivrance de baux ou d'autorisations de construire dans l'emprise des projets déclarés d'utilité publique ou du réseau routier classé sans autorisation de l'AGEROUTE continue.

Par ailleurs, les usagers continuent de causer des dommages aux infrastructures et équipements routiers. Il s'agit principalement des ponts, passerelles et garde-corps, etc.... Des lenteurs judiciaires sont notées dans le traitement des dossiers. La solution reste la contrainte par corps pour dissuader les responsables de ces infractions.



12. AUDIT INTERNE ET EXTERNE

Les audits réalisés à l'AGEROUTE concernent la mission du commissariat aux comptes de l'AGEROUTE, les missions d'audit comptable et financier et d'audit des acquisitions qui sont prévues dans les accords de financement signés entre l'Etat du Sénégal et les partenaires techniques et financiers et les missions de vérifications de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP). L'Agence a également reçu en cours d'année une mission de vérification de l'Inspection Générale d'Etat (IGE).

12.1. Missions d'audits externes

Les audits réalisés à l'AGEROUTE sont au nombre de dix (10) et ont porté sur le système de passation des marchés et la gestion comptable et financière. Il s'agit de :

1. la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés de l'AGEROUTE pour la gestion 2023 réalisée par le Groupement EAFAC-GENIUS Audit et Conseil ;
2. la mission d'audit indépendante relative au respect des obligations des parties dans le cadre des services d'opération et d'entretien des tronçons autoroutiers AIBD-Mbour et AIBD-Thiès-Touba et du pont de péage de Foundiougne par régie intéressée réalisée par le cabinet Mamina CAMARA ;
3. la mission du commissariat aux comptes de l'AGEROUTE pour l'exercice 2023 réalisée par le cabinet Grant Thornton ;
4. l'audit comptable et financier du Projet de Construction de la Voie de Dégagement Nord au titre de l'exercice 2022 et de la période de clôture effectué par le cabinet AMCS ;
5. l'audit comptable et financier du Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones de Productions Agricoles au Nord et au Centre (PCZA) au titre de l'exercice 2023 réalisé par le cabinet AMCS ;
6. l'audit comptable et financier du Projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 réalisé par le cabinet AMCS ;
7. l'audit comptable et financier du Projet de Construction du Pont de Rosso au titre de l'exercice 2023 réalisé par le cabinet COFIMA ;
8. l'audit comptable et financier du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES) pour l'exercice 2023 réalisé par le cabinet ELYON ;
9. l'audit comptable et financier du Projet de réhabilitation de la route Louga-Keur Momar Sarr d'environ 54 km au titre des exercices 2022 et 2023 effectué par le Cabinet GTI EXPERTISE SARL ;
10. l'audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones de Production Agricole et Minière au titre de l'exercice 2023 réalisé par le Cabinet Afrique Audit et Conseil (AAC).

Les états financiers 2023 de l'AGEROUTE ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes et ont été adoptés, dans les délais requis, par le Conseil de Surveillance.



Ils ont également été transmis à la Cour des Comptes et à la Direction Générale de Comptabilité Publique et du Trésor, conformément aux dispositions de la (i) loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique et du décret .

Par ailleurs, les cabinets d'audits ont certifié sans réserve les états financiers des projets susmentionnés.

Au terme de la revue indépendante des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au titre de la gestion 2023, le cabinet estime que le degré de conformité de l'AGEROUTE en matière de passation et d'exécution des marchés est satisfaisant.

12.2. Mission de l'inspection générale d'Etat

L'Inspection Générale d'Etat (IGE) a démarré, en juin 2024, une mission de vérification de l'AGEROUTE portant sur la période 2019 -2023. Cette mission est toujours en cours et l'Agence est en attente de la réception des conclusions de cette vérification.

13. GESTION DU CAPITAL HUMAIN

L'AGEROUTE Sénégal dans le cadre de sa mission orientée vers le service public, met en œuvre l'organisation et les moyens mis à sa disposition pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat du Sénégal au profit de la population. C'est dans ce cadre qu'il est établi des documents de gestion tels que le Plan Stratégique de Développement et le Contrat de Performance faisant valoir d'une part la planification opérationnelle et d'autre part les objectifs / indicateurs clés de performance.

13.1. Gestion administrative du capital humain

La politique de Gestion des Ressources Humaines de l'AGEROUTE Sénégal, à moyen terme, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement (2023-2027). En 2024, en faveur des nouveaux projets financés avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, l'AGEROUTE a procédé au recrutement de dix-neuf agents (19) dont huit (08) en CDI et onze (11) en contrats projets.

Tableau 21 : Profil des recrutements en 2024

POSTES	EFFECTIF
Ingénieurs Routiers	05
Experts en Sauvegarde Sociale	04
Assistants Contrôleurs de Gestion	02
Assistants en Communication	02
Technicien Supérieur en Génie Civil	01
Environnementaliste	01
Comptable	01
Chauffeur	01
Responsable Administratif & Financier	01
Ingénieur Chargée de l'Inspection Technique et du Contrôle Qualité	01
TOTAL	19

Les agents recrutés interviennent dans divers projets comme le Projet de Réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du Sud (RN4), le Programme Spécial de Désenclavement (PSD), le Projet de Restructuration du Réseau de Transport en Commun de Dakar, le Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM), le Projet d'aménagement et de bitumage de la route Farim-Tanaff-Sandinieri, le Projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, le Programme d'amélioration de l'accessibilité, du Projet de construction du Pont de Rosso et de la remise à niveau des infrastructures sportives pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2026).

Au cours de l'année 2024, l'AGEROUTE a enregistré huit (08) sorties constituées de cinq (05) démissions et de trois (03) départs à la retraite. Ainsi, l'effectif de l'AGEROUTE au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau 22 : Effectif personnel reparti selon les catégories socioprofessionnelles

Catégories socioprofessionnelles	ANNEE 2024			
	Effectif		TOTAL	Pourcentage (%)
	Hommes	Femmes		
Cadres	105	42	147	70%
Agents de maîtrise / Techniciens supérieurs	22	19	41	20 %
Employés	19	02	21	10%
TOTAL			209	100%

En outre, l'AGEROUTE dans sa stratégie de gestion du capital humain, veille à la promotion dès le premier cycle d'enseignement supérieur, aux métiers de la route. Ceci passe par des stages académiques et professionnelles accordés aux meilleurs étudiants des institutions de formation, durant lesquels ils sont encadrés pour plus tard, effectuer leurs travaux de recherche sur les aspects structurels (Physique, Géotechnique, Géométrie, etc.) et conjoncturels (Densité du trafic, congestion automobile, etc.) pouvant influencer sur la conception d'infrastructures routières.

Cette démarche a pour but de doter le marché de l'emploi de compétences prédisposées pouvant accompagner la réalisation des projets structurants définis par l'Etat. En outre, cela permet souvent à l'AGEROUTE de pouvoir faire face à la compétitivité des entreprises privées qui disposent de conditions financières attrayantes . A cet effet, l'Agence a accueilli au cours de l'année 2024 cinquante-neuf (59) stagiaires.



13.2. Gestion prospective du capital humain

L'AGEROUTE mène une politique de gestion des emplois et des parcours professionnels ambitieuse et de long terme, avec le double objectif de favoriser l'évolution des salariés grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, et de répondre aux enjeux actuels et futurs de l'activité routière et autoroutière. En application de cette politique, un système d'évaluation des performances a été mis en place et permet d'apprécier les compétences des employés et de préparer l'évolution de leur parcours au sein de l'Agence.

Ce système d'évaluation permet aussi de recueillir les besoins en renforcement de capacités. Ceci, nonobstant les expressions spontanées de besoins, conduit à l'élaboration d'un plan annuel de formations au profit du personnel. A cet effet, le Plan de Formation 2024 a été établi sur la base de formations individuelles mais surtout groupées pour une meilleure optimisation des ressources. Ainsi, 301 personnes ont pu être formées sur les thèmes suivants : le management des projets, la sécurité routière, la gestion du parc automobile, l'audit interne, la rédaction administrative, la gestion électronique du courrier SENGEC, le management de projets impliquant la gestion des contrats PPP, la gestion axée sur les résultats et le suivi évaluation, le développement durable (analyse multicritères, évaluation environnementale et conception d'un projet) entre autres.

Ainsi, pour s'assurer de la qualité et de la portée de ces actions de renforcement de capacité, il est procédé après chaque session à une évaluation de l'efficacité de la formation (évaluations à chaud et à froid), conformément aux exigences de la norme ISO 9001.

13.3. Renforcement de l'esprit d'appartenance à la famille AGEROUTE

L'AGEROUTE est bien plus qu'une institution ; elle est une famille unie par des valeurs de solidarité, d'engagement et d'excellence. Renforcer l'esprit d'appartenance au sein de cette grande famille est essentiel pour cultiver un environnement de travail harmonieux, motivant et performant. Cela passe par la valorisation des contributions de chacun, la promotion d'une culture d'équipe forte et le développement d'un sentiment de fierté à faire partie d'une organisation qui façonne l'avenir des infrastructures du Sénégal. Au courant de l'année 2024, les activités suivantes ont été menées :

- Session de formation sur le thème « Femmes et vie socioprofessionnelle » dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes ;
- Matchs de Football régulièrement les mercredis ;
- Colonie de vacances au Maroc ;
- Arbre de Noël pour les enfants du personnel ;
- Appui social pour le pèlerinage aux Lieux Saints.

14. INFORMATIQUE ET SECURITE

En 2024, d'importantes avancées ont été réalisées dans la modernisation et la digitalisation des processus internes, renforçant l'efficacité des opérations, la collaboration interservices, et la sécurité des infrastructures. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale visant à promouvoir une gestion zéro papier, tout en soutenant des projets structurants tels que le Bus Rapid Transit (BRT).

14.1. Renforcement de la sécurité et modernisation infrastructures

Des efforts significatifs ont été entrepris pour sécuriser les systèmes critiques et moderniser les infrastructures physiques et numériques :

- **Cybersécurité** : une collaboration avec le SOC de SONATEL a permis d'intégrer le datacenter dans un système de supervision avancé, renforçant la détection des menaces et le suivi des incidents de sécurité.

- **L'authentification multi-facteur avec des Tokens pour le personnel** : une mesure de sécurité supplémentaire qui protège les utilisateurs de l'AGEROUTE en exigeant au moins deux facteurs d'authentification pour accéder à une application, un compte ou un réseau privé virtuel (VPN) : cela permet de combattre les cyberattaques plus sophistiquées, car les informations d'identification peuvent être volées, exposées ou vendues par des tiers.

- **Extension de la vidéosurveillance** : quatre nouvelles caméras ont été déployées, accompagnées d'une capacité de stockage augmentée, pour assurer une meilleure couverture et une rétention prolongée des enregistrements.

- **Modernisation des Directions Régionales et soutien au projet BRT** : dans le cadre de la modernisation continue des Directions Régionales (DR) et des UGP, un réseau performant, interconnecté avec le siège, est en cours d'installation au niveau de la Direction Régionale Centre et de l'UGP RTC. Cette initiative facilitera l'accès aux outils de travail collaboratif, dans le but de soutenir la politique de digitalisation, et améliorera la communication grâce à un réseau téléphonique IP interconnecté. La fluidité et l'efficacité des échanges seront optimisées par l'implémentation d'un canal sécurisé.

14.3. Gestion des archives et support aux audits

La gestion documentaire a connu un essor avec la mise en place de nouvelles solutions :

- **Numérisation et gestion électronique** : grâce au logiciel Maarch RM, les documents liés aux projets routiers ont été centralisés pour en garantir la traçabilité et l'accessibilité.

- **Soutien aux audits** : une réponse efficace aux demandes de la Cour des Comptes a été rendue possible grâce à la numérisation des documents dans des délais serrés.

- **Maintenance et conservation des archives** : des inspections régulières et l'acquisition d'équipements modernes, comme des armoires sécurisées et des scanners performants, permettant d'assurer une conservation à long terme.



14.3. Perspectives pour 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés, avec le déploiement de modules stratégiques :

- Capital Humain : digitalisation des processus RH, incluant la gestion administrative, le suivi des employés et la gestion des absences.
- Gestion de la Libération des Emprises : suivi des indemnisations par projet afin de renforcer la transparence.
- Gestion des Plaintes : centralisation et suivi des plaintes pour une meilleure réactivité.
- Gestion des Incidents avec GLPI : suivi et centralisation des incidents ainsi que du support aux utilisateurs.

Par ailleurs, d'autres initiatives seront mises en place, notamment l'élargissement des formations sur les outils collaboratifs, la poursuite de la politique zéro papier et la modernisation des directions régionales grâce à des réseaux interconnectés et sécurisés.

15. INFORMATION ET COMMUNICATION

La communication occupe une place centrale dans les activités de l'AGEROUTE, en tant que structure chargée de planifier, construire, réhabiliter et entretenir les routes. La communication efficace est essentielle à chaque étape du processus avec tous les acteurs impliqués. La Cellule Communication et en charge des Relations Publiques déroule une stratégie de communication proactive sur les conditions de circulation, le lancement et/ou l'inauguration des projets, les déviations en phase de travaux de manière à assurer la sécurité des usagers de la route et à minimiser les perturbations.

Elle développe également une communication institutionnelle pendant les grands événements (CRD, CDD, ateliers d'information et de sensibilisation des parties prenantes, visites de chantiers par les autorités, journées portes ouvertes, lancements et inaugurations de travaux). Des actions de communication sont par ailleurs déroulées pour informer le public sur les activités de l'AGEROUTE, la gestion et la libération des emprises, etc.

MEDIAS : TELEVISIONS, RADIOS ET PRESSE ECRITE ET EN LIGNE

Au titre de l'année 2024, toutes les activités ont fait l'objet d'une couverture médiatique ciblée à travers la presse écrite, audiovisuelle et en ligne. Cependant, les campagnes de communication par projet initialement prévues dans le plan de communication 2024 n'ont pas pu être réalisées à la suite de la suspension des contrats de partenariat avec les médias.

La synthèse des principaux événements en 2024 avec couverture médiatique est présentée ci-dessous :

Tableau 23 : Couverture médiatique des événements en 2024

<i>Lancement</i>	<i>Inauguration</i>	<i>Visite de chantier</i>	<i>Avis et communiqués</i>	<i>Autres</i>
1	2	9	20	9



RESEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET

Dans un contexte où la communication numérique occupe une place centrale dans la diffusion de l'information institutionnelle et l'interaction avec les citoyens, l'AGEROUTE accorde une importance stratégique à sa présence en ligne. Ainsi, l'Agence a renforcé sa communication digitale afin de garantir aux populations un accès en temps réel aux informations sur ses projets, son actualité et d'instaurer des interactions rapides avec le public.

Des publications régulières sur les activités de l'Agence ont permis de dynamiser la communication à travers les réseaux sociaux. Pour aller plus loin, un nouveau concept intitulé « 1 jour / 1 infrastructure » a été lancé. Il consiste à diffuser sur les plateformes sociales des capsules vidéo mettant en avant les projets en cours et achevés, renforçant ainsi la visibilité des réalisations de l'Agence.

Par ailleurs, le site internet a fait l'objet d'une actualisation périodique, intégrant toutes les informations utiles au public pour améliorer l'accessibilité et la transparence.

Tableau 24 : Données statistiques des visites de l'année 2024 sur les réseaux sociaux de l'AGEROUTE

Statistique de la page	Facebook	Instagram	LinkedIn	X (Twitter)	TikTok
Nombres d'abonnés	28 164	4 609	38 665	246	1 760
J'aime/publications	77 511	7 598	8 683	1 897	5 068

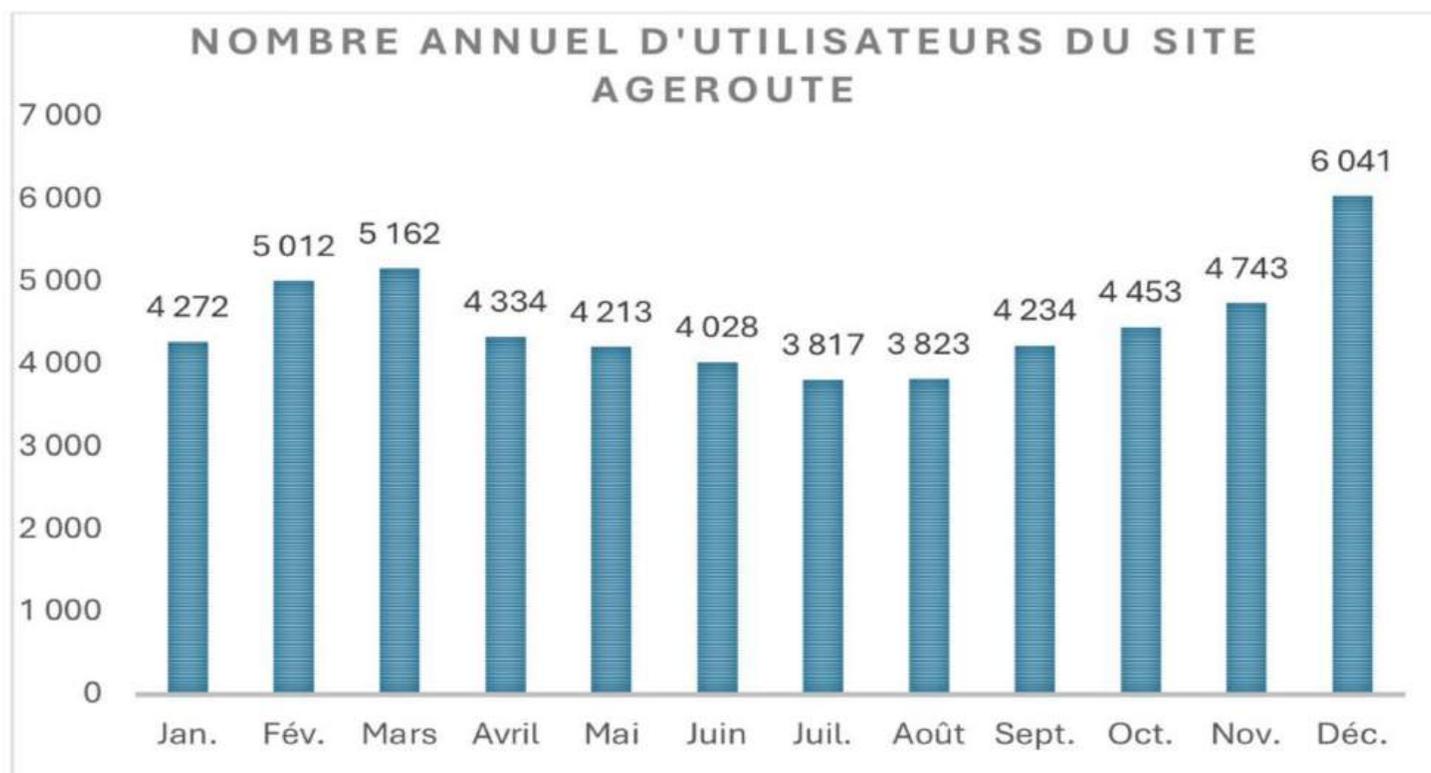


Figure 7 : Statistiques des visites de l'année 2024 sur le site web de l'AGEROUTE



16. DIFFICULTES

Le sous-secteur des infrastructures routières a été confronté à des difficultés au cours de l'année 2024, notamment :

- **LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ENTRETIEN ROUTIER :** l'année 2024 s'est déroulée sans budget dédié à de nouveaux travaux d'entretien des routes. Les ressources initialement programmées ont été utilisées pour le paiement des travaux réalisés durant les années précédente. En conséquence, le niveau de service a considérablement baissé, enregistrant, pour le réseau routier revêtu, une perte de 3 points entre 2023 à 2024.
- **LA LIMITATION DES TIRAGES SUR LES RESSOURCES EXTERNES :** en début d'année 2025, le total des instances de paiement pour des travaux et prestations effectués en 2024 s'élève à 70 868 743 969 F CFA. La DODP a demandé la réintroduction de ces dossiers de paiement en 2025, en tenant compte des montants arrêtés pour chaque projet dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025. Par conséquent, le budget de 2025 devra supporter ces 70 869 743 969 F CFA de travaux déjà réalisés en 2024.
- **L'INSUFFISANCE DE LA DOTATION DES RESSOURCES INTERNES :** ce déficit a entraîné une accumulation des arriérés des entreprises de BTP, qui s'élèvent au 31 décembre 2024 à plus de 10,719 milliards de F CFA pour le BCI.
- **LE RETARD DANS L'APPROBATION DES CONTRATS DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS :** les délais d'obtention des attestations d'existence de crédit auprès du Ministère des Finances et du Budget ont ralenti la mise en œuvre de plusieurs projets.
- **LE RETARD DANS L'OBTENTION DES AVIS DE NON-OBJECTION** de certains partenaires techniques et financiers, impactant ainsi la mobilisation des financements et le démarrage des travaux.
- **LES RETARDS DANS L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX :** ces retards sont principalement dus à des défauts de mobilisation et/ou à une mauvaise organisation des entreprises concernées. Dans ces cas spécifiques, des pénalités de retard sont appliquées aux entreprises défaillantes.
- **LES RETARDS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME SPÉCIAL DE DÉSENCLAVEMENT :** dus à la validation des études environnementales et sociales par UKEF.



17. PERSPECTIVES POUR 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la dynamique de la poursuite des projets en cours, du lancement de nouveaux chantiers et de la mobilisation des financements nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers. Ces projets s'articulent autour de cinq axes stratégiques :

Entretien et préservation du réseau routier : l'un des défis majeurs reste la mobilisation des ressources nécessaires pour l'entretien du réseau structurant. L'objectif est de récupérer les trois (03) points perdus en 2024 de manière progressive.

Développement des corridors et des routes nationales : l'interconnexion interurbaine et l'intégration sous-régionale seront renforcées par la poursuite de plusieurs projets clés, notamment :

- La réhabilitation de la Nationale 4 (Sénoba – Ziguinchor – Mpack) ;
- La réhabilitation de la Nationale 1 de Kidira à Bakel ;
- L'aménagement de la route Farim – Tanaff – Sandinieri ;

Désenclavement et interconnexion des pôles économiques : en 2025, plusieurs programmes stratégiques tels que le PDZAM, le PCZA et le PUD entreront dans une phase d'accélération. Par ailleurs :

- Les chantiers du PSD seront relancés ;
- L'instruction des projets de désenclavement des zones agro-sylvo-pastorales ainsi que ceux des zones côtières devrait démarrer ;
- Les travaux de construction du Second Pont de Ziguinchor seront lancés.
- Amélioration de la mobilité urbaine : cet axe concerne des projets en cours et en phase de démarrage. Il s'agit de : la réception des travaux de l'ouvrage du CICAD et de Diamniadio ;
- Le projet de restructuration du Réseau de Transport en Commun de l'agglomération dakaroise ;
- L'aménagement et l'élargissement de la route des Niayes et de certaines voies connexes ;
- La réhabilitation du Tunnel de Soumbédioune ;
- L'amélioration des voies d'accès à Dakar et la construction du Viaduc de Cambérène ;
- La construction d'équipements et d'infrastructures pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026.

Développement du réseau autoroutier : l'extension du réseau autoroutier se poursuivra avec :

- La mise en service de l'autoroute Mbour – Fatick – Kaolack ;
- La poursuite des travaux de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis ;
- Le démarrage du prolongement de la VDN jusqu'à Diamniadio ;

Ces perspectives traduisent l'engagement ferme des autorités à poursuivre la réalisation des infrastructures routières et à renforcer la connectivité du pays, au bénéfice de la population et du développement économique national.

18. CONCLUSION

Le rapport d'activités met en lumière les faits marquants, les temps forts et les réalisations de l'année 2024 dans le domaine des infrastructures routières. Les deux (02) projets achevés ont contribué au désenclavement de certaines localités à fort potentiel économique ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité urbaine, s'inscrivant ainsi dans l'atteinte des objectifs de l'axe 3 : « Aménagement et Développement durable » de la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029.

Il met également en exergue les difficultés rencontrées, notamment dans la mobilisation des ressources dédiées à l'entretien routier, ayant pour conséquence une perte de trois (03) points sur le niveau de service du réseau revêtu qui supporte plus de 90 % des déplacements. De plus, les ajustements budgétaires en cours d'année ont ralenti de manière significative l'avancement physique et financier des projets, entraînant des retards sur les chantiers et une accumulation d'arriérés dus aux entreprises et prestataires.

Malgré ces défis, les infrastructures routières restent un levier clé du développement économique et social du pays. Elles jouent un rôle essentiel dans l'aménagement durable du territoire et favorise un meilleur équilibre entre les zones rurales et urbaines, en désenclavant les régions reculées, et en garantissant à tous un accès équitable aux ressources, conformément aux orientations de l'Agenda de Transformation 2050 et de la SND 2025-2029.

Les travaux de construction et de réhabilitation des routes, autoroutes, ponts et autoponts se poursuivent dans tout le pays, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, en passant par le Centre. Ces initiatives accompagnent le processus de transformation initié par les plus hautes autorités et visent à renforcer la connectivité entre les pôles territoriaux.



Chiffres Clés du Secteur

Linéaire du réseau Routier

Le réseau routier au Sénégal est long de **16481 Km**

Réseau Revêtu

Le réseau routier revêtu est long de **6569 Km** soit **36%** du réseau routier national

Réseau non revêtu **9912 Km**

Part la plus importante du réseau classé (**64%**) du réseau Global

175 ponts

Le réseau routier compte plus de 175 ponts

64,5 Km Autoroutes concédées

7km non concédé entre Malick Sy - Patte d'oie
45,5km concédés à SENAC SA (Patte d'Oie - Diamniadio et Diamniadio - AIBD)
34 km réalisés sur ressources publiques et mis en service (AIBD-SINDIA et AIBD - Thiès)

Financement Public

Autoroute mises en service **170 Km**
Autoroute Thiès-Touba (115Km)
AIBD-MBOUR-Thiès (55Km)

Réseau non Classé

Réseau essentiellement en terre et généralement non aménagé

Environ 30 000 Km

Etat Bon et Moyen du Réseau Revêtu

79 % L'Etat global du réseau revêtu montre que **83%** du réseau est dans un état bon/moyen

Etat Bon et Moyen du Réseau non Revêtu

L'état global du réseau non revêtu montre que **56 %** du réseau est dans un état bon/moyen

- [Chiffres Clefs du secteur](#)



Les routes du développement

Les routes



du développement





Les routes du développement

Ageroute Sénégal, Rue F angle David Diop
FANN RÉSIDENCE
BP:25242 Dakar - Fann Sénégal
Tèl : +221 33 869 07 51
E-mail : ageroute@ageroute.sn
www.ageroute.sn